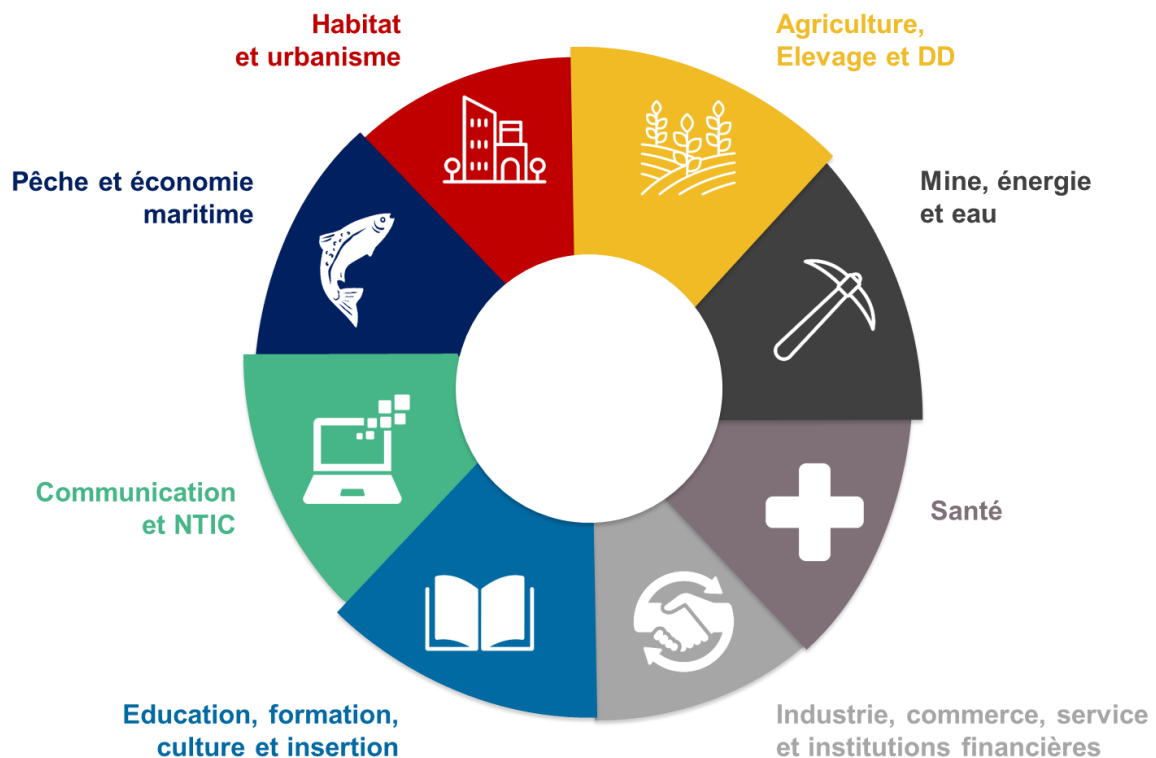




20
17

RAPPORT DE PERFORMANCE DES ENTREPRISES PUBLIQUES DE MAURITANIE



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
GLOSSAIRE EP	4
PREAMBULE	8
INTRODUCTION	9
PARTIE 1 : PANORAMA GLOBAL DES EP EN MAURITANIE	11
I. UNE DIVERSITE DES STATUTS	11
II. DES DEROGATIONS A L'ORDONNANCE N° 90-09	13
III. UN POIDS IMPORTANT DANS L'ECONOMIE ET UN ROLE MAJEUR DANS LE DEVELOPPEMENT DU PAYS	13
IV. UNE DIVERSITE DES SECTEURS D'INTERVENTION	14
V. UNE DIVERSITE DES DOMAINES D'ACTIVITE ET DES VOCATIONS	16
1. <i>Organisme de régulation</i>	16
2. <i>Agences d'exécution et de suivi</i>	17
3. <i>Organismes d'assistance sociale</i>	17
4. <i>Activités commerciales</i>	18
5. <i>Institution financière et organisme de couverture sociale</i>	19
6. <i>Services publics administratifs</i>	19
7. <i>Service public d'éducation, formation et recherche et service public de santé</i>	20
8. <i>Organisme à caractère professionnel</i>	20
VI. DES ENTREPRISES A VOCATIONS DIFFERENTES	21
VII. DES RATTACHEMENTS AUX TUTELLES	22
VIII. UNE PRESENCE TERRITORIALE CONCENTREE ET UNE FAIBLESSE DES ORGANISMES DE REGULATION TERRITORIALE POUR ACCOMPAGNER LA DECENTRALISATION AU NIVEAU DES REGIONS	25
IX. UNE PARTICIPATION DE L'ÉTAT DIFFERENCIEE	26
PARTIE 2 : PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES	28
I. LES ACTIVITES ET RESULTATS	28
1. <i>EPIC, SCP et assimilés</i>	28
a. Les investissements	28
b. Chiffre d'affaires	31
c. Valeur ajoutée	33
d. Charges	35
e. Résultat net	37
2. <i>EPA</i>	39
a. Ressources	39
b. Charges	42
c. Taux d'exécution des dépenses budgétaires	43
II. LA STRUCTURE FINANCIERE	44
a. Actifs nets	44
b. Fonds propres	45
c. Situation nette	47
d. Endettement net	48
III. LES RELATIONS AVEC L'ÉTAT	50
PARTIE 3 : UNE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITÉS	53
I. AGRICULTURE, ÉLEVAGE ET DD	53
II. COMMUNICATION ET TIC	55
III. EDUCATION, FORMATION, CULTURE ET INSERTION	56

IV.	HABITAT ET URBANISME	57
V.	COMMERCE, INDUSTRIE ET SERVICES	58
VI.	MINE, ENERGIE ET EAU	60
VII.	PECHE ET ECONOMIE MARITIME	61
VIII.	SANTE	63

Glossaire EP

A

ADU : Agence pour le Développement Urbain

AMI : Agence Mauritanienne d'Information

ANAC : Agence Nationale de l'Aviation Civile

ANAPEJ : Agence National de Promotion d'Emploi de Jeunes

ANESP : Agence Nationale pour Les Etudes et Le Suivi des Projets

ANGMV : Agence Nationale de la Grande Muraille Verte

ANRPTS : Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés

ARSN : Autorité Nationale de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire

APAUS : Agence pour l'Accès Universels aux Services

AROTR : Autorité de Régulation et d'Organisation des Transports routiers

AWQAF : Etablissement National des Awqaf

B

BN : Bibliothèque Nationale

C

CAMEC : Centrale d'Achat de Médicaments Essentiels, Matériels et Consommation médicales

CARSECL : Centre d'Accueil et de Réinsertion Sociale des Enfants en conflit avec la loi

CCIAM : Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie

CDD : Caisse de Dépôt et de Développement

CFP KIFFA : Centre de Formation Professionnelle de KIFFA

CFP ROSSO : Centre de Formation Professionnelle de ROSSO

CFP Sélibaby : Centre de Formation Professionnelle de SÉLIBABY

CFPE : Centre de Formation Professionnelle pour la petite Enfance

CFPF : Centre de Formation Professionnelle Féminine

CFPM : Centre de Formation Professionnelle des Mahadras

CFPP AIOUN : Centre de Formation Perfectionnement Professionnelle d'AIOUN

CFPP BRAKNA : Centre de Formation Perfectionnement Professionnelle du BRAKNA

CFPP KAEDI : Centre de Formation Professionnelle du KAEDI

CFPP NKTT : Centre de Formation de Perfectionnement et Professionnelle de NKTT

CFPP TIDJIKJA : Centre de Formation Professionnelle de TIDJIKJA

CFPSESH : Centre de Formation et de Promotion Sociale des Enfants en Situation de Handicap

CH AIOUN : Centre Hospitalier d'AIOUN

CH ALEG : Centre Hospitalier d'ALEG

CH ATAR : Centre Hospitalier d'ATAR

CH KAÉDI : Centre Hospitalier de KAÉDI

CH KIFFA : Centre Hospitalier de KIFFA

CH NDB : Centre Hospitalier de Nouadhibou

CH NEMA : Centre Hospitalier de NEMA

CH ROSSO : Centre Hospitalier de ROSSO

CH Sélibaby : Centre Hospitalier de Sélibaby

CH Tidjikja : Centre Hospitalier de TIDJIKJA

CH ZOUERATT : Centre Hospitalier de Zoueratt

CH BANK : Chinguetti Bank

CHME : Centre Hospitalier Mère Enfant

CHN : Centre Hospitalier National

CHS : Centre Hospitalier des Spécialités

CIC : Centre International de Conférence

CNAM : Caisse Nationale d'Assurance Maladie

CNARM : Chambre Nationale de l'Artisanat et des Métiers

CNC : Centre National de Cardiologie

CNHYDRO : Commission Nationale des Hydrocarbures

CNLAA : Centre National de Lutte Anti Acridien

CNM : Société des Chantiers Navals de Mauritanie

CNO : Centre National d'Oncologie

CNORF : Centre National d'Orthopédie et de Réadaptation Fonctionnelle

CNOU : Centre National des Œuvres Universitaires

CNRADA : Centre National de Recherches Agronomiques et de Développement Agricole

CNRE : Centre National des Ressources en Eau

CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale

CNTS : Centre National Transfusion Sanguine

COMASUD : Compagnie Mauritanienne de Sucre et Dérivés

CPISE : Centre de Protection et d'Intégration Sociales des Enfants

CRZFN : Centre de Régulation de la Zone franche de Nouadhibou

CSET : Centre Supérieur d'Enseignement Technique

E

ENAJM : École Nationale d'Administration, de Journalisme et de Magistrature

ENER : Établissement National pour l'Entretien Routier

ENFVA Kaedi : École Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricoles

ENI AIOUN : École Nationale des Instituteurs d'AIOUN

ENI AKJOUJT : École Nationale des Instituteurs d'Akjoujt

ENI KAEDI : École Nationale des Instituteurs de Kaedi

ENI NKTT : École Nationale des Instituteurs de NKTT

ENS : École Normale Supérieure

ENSP : École Nationale de Santé Publique

ENTP : Ecole Nationale des Travaux Publiques

EPBR : Établissement Portuaire de la Baie du Repos

ESP KIFFA : École de Santé Publique de Kiffa

ESP NEMA : École de Santé Publique de Néma

ESP ROSSO : École de Santé Publique de Rosso

ESP Sélibaby : École de Santé Publique de Sélibaby

ETR-ML : Établissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux

F

FM : Ferme de M'Pourié

FNSVA : Fondation Nationale pour la Sauvegarde des Villes Anciennes

H

HAPA : Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel



HCZ : Hôpital Cheikh Zayed

HA : Hôpital de l'Amitié

I

INMBATS : Institut National de la Musique, des Beaux-Arts et Techniques des Spectacles

IMR-FMP : Institut Mauritanien de Recherches et de Formation en Matière du Patrimoine

IMROP : Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches

IMRS : Institut Mauritanien de Recherche Scientifique

IN : Imprimerie Nationale

INAPFTP : Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle

INHV : Institut National Hepato-Viral

INRSP : Institut National de Recherches en Santé Publique

IPN : Institut Pédagogique National

ISCAE : Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises

ISERI : Institut Supérieur d'Études et de Recherches Islamiques

ISSET : Institut Supérieur d'Enseignement Technologique

ISJS : Institut Supérieur de la Jeunesse et des Sports

ISKAN : Société Nationale ISKAN

L

ISPLTI : Institut Supérieur Professionnel de Langue de Traduction et d'Interprétariat

LFTP Boghé : Lycée de Formation Technique et Professionnelle de BOGHE

LFTP NDB : Lycée de Formation Technique et Professionnelle de NDB

LFTPC : Lycée de Formation Technique Professionnelle et Commerciale

LFTPI NKT : Lycée de Formation Technique Professionnelle Industrielle de Nouakchott

LFTPP Atar : Lycée de formation Technique et Professionnelle Polyvalent D'Atar

LFTPP Néma : Lycée de Formation Technique Professionnelle Polyvalent de Néma

LFTPP Zouerate : Lycée de Formation Technique Professionnelle Polyvalent de Zouerate

LNCQM : Laboratoire National de Contrôle de Qualité des Médicaments

LNTF : Laboratoire National des Travaux Publics

M

MAIL : Mauritanie Airlines

MAURIPOSTE : Société Mauritanienne des Postes

MAURITEL : Société Mauritanienne de Télécommunications

MPN : Marche au Poisson de Nouakchott

O

OCO : Office du Complexe Olympique

OMRG : Office Mauritanien de Recherches Géologiques

ONACVG : Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

ONARDEL : Office National de Recherche et de Développement de l'Elevage

ONAS : Office National d'Assainissement

ONISPA : Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et d'Aquaculture

ONMét : Office National de la Météorologie

ONMT : Office National de la Médecine du Travail

ONMusées : Office National des Musées

ONS : Office National de la Statistique

ONSER : Office National des Services d'Eau en Milieu Rural

ONT : Office National du Tourisme

P

PAN NDB : Port Autonome de Nouadhibou

PANPA : Port Autonome de Nouakchott dit « Port de l'Amitié »

PNA : Parc National d'Awleiguatt

PNBA : Parc National du Banc d'Arguin

PND : Parc National de Diawling

R

RM : Radio Mauritanie

S

SAM : Société des Aéroports de Mauritanie

SAN : Société des Abattoirs de Nouakchott

SBM : Société des Bacs de Mauritanie

SDIN : Société pour le Développement des Infrastructures Numériques

SMCP : Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson

SMHP : Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier

SMPL : Société Mauritanienne de Produits Laitiers

SNAAT : Société Nationale D'Aménagement Agricole et des Travaux

SNDE : Société Nationale des Eaux

SNDP : Société Nationale de Distribution de Poisson

SNFP : Société Nationales des Puits et Forages

SNIM : Société Nationale Industrielle et Minière

SOMAGAZ : Société Mauritanienne de Gaz

SOMELEC : Société Mauritanienne d'Électricité

SOMIR : Société Mauritanienne des Industries de Raffinage

SONADER : Société Nationale de Développement Rural

SONIMEX : Société Nationale d'Importation et d'Exportation

STP : Société De Transport Public

T

TADAMOUN : Agence Nationale Lutte contre Séquelles l'Esclavage l'Insertion et Lutte contre Pauvreté TADAMOUNE

TDM : Télédiffusion de Mauritanie

TVM : Télévision de Mauritanie

U

Université EL ASSRIYA : Université EL ASSRIYA de Nouakchott

USI Aioun : Université des Sciences Islamiques d'Aioun

USTM : Université de technologie et de médecine

PREAMBULE

Le présent rapport a été élaboré dans le cadre du contrat signé entre le Ministère de l'Economie et des Finances Mauritanien d'une part et de Mazars Audit et Conseil d'autre part portant sur l'assistance à l'élaboration de rapports de performances des établissements publics et des sociétés à capitaux publics.

Le rapport de performance vise à restituer les analyses et indicateurs liés aux activités des établissements publics et des sociétés à capitaux publics en Mauritanie.

Les informations collectées dans le cadre de cette assistance émanent de la Direction de la Tutelle Financière (DTF), du Ministère de l'Economie et des Finances. Celles-ci sont constituées par :

- Les données relatives aux transferts budgétaires entre l'Etat et lesdits établissements
- Les données relatives aux informations financières ressortant des rapports des Commissaires aux Comptes desdits établissements
- Les rapports d'activité des principales entreprises publiques
- Les lois des finances
- Les rapports des stratégies sectorielles mauritaniennes

Ces données ont été traitées avec la diligence nécessaire, Mazars décline par conséquent toute responsabilité par rapport à l'exhaustivité et la véracité des données recueillies.

INTRODUCTION

Le secteur des entreprises publiques (EP) joue un rôle majeur dans le développement économique et social en Mauritanie en raison de son poids dans l'économie nationale, sa contribution à l'emploi, la multitude de ses champs et secteurs d'intervention ainsi que de la place qu'il occupe dans les processus d'élaboration, de planification et d'exécution des politiques publiques. Dans ce cadre, les EP sont des leviers incontournables dans la dynamique de transformation économique et sociale du pays.

Selon l'ordonnance n° 90-09 du 4 avril 1990 portant sur les statuts des établissements publics et des Sociétés à capitaux publics, les EP en Mauritanie se déclinent en deux principales catégories.

La première regroupe les établissements publics. Il s'agit ici de personnes morales de droit public qui assurent la gestion de tout type de services de la même nature. Disposant d'un patrimoine propre et d'une autonomie financière, ces établissements ne bénéficient d'aucune participation privée. Au sein des établissements publics, on distingue les établissements publics à caractère administratif (EPA) qui constituent un démembrement de l'État et sont chargés de la réalisation d'une mission d'intérêt général d'une part et des établissements à caractère industriel et commercial d'autre part.

La deuxième catégorie figurant au niveau de l'ordonnance susmentionnée est celle portant sur les sociétés à capitaux publics. Celles-ci se présentent sous forme de sociétés anonymes industrielles ou commerciales. Leurs capitaux peuvent être entièrement détenus par l'Etat ou d'autres personnes publiques, ce qui est le cas des sociétés dites nationales. Ils peuvent également être partiellement détenus auquel cas, il s'agit de sociétés d'économie mixte.

Par ailleurs, deux institutions sont exclues du champ d'application de l'ordonnance n°90-09 du 4 avril 1990 en raison de la nature de leurs activités. Il s'agit de la SNIM et de la Banque Centrale de Mauritanie. Ces institutions sont respectivement régies par le code du Commerce et la loi N°73-118 du 30 Mai 1973 modifiée par les lois 74-118 du 8 juin 1974 et 75-332 du 26 décembre 1975.

Compte tenu du rôle central de ces EP en Mauritanie, la question de leur performance et contribution au développement économique et social du pays se pose avec acuité.

La notion de performance est généralement associée à la capacité d'une entité à créer de la valeur sur la base d'un certain nombre de moyens. Pour les entreprises à dimension économique, celle-ci se traduit souvent par l'analyse des indicateurs financiers notamment du chiffre d'affaires. Dans le cas des entités publiques, n'ayant pas de vocation à avoir des activités marchandes, la valeur est appréciée sur la base des services rendus aux citoyens. Il est également possible de distinguer plusieurs typologies de performances qui sont généralement associés à certains domaines, notamment la performance organisationnelle, la bonne gouvernance, etc...

L'enjeu principal de ce rapport porte sur les questions budgétaires, économiques et financières.

La démarche visée par le Projet de Gouvernance du Secteur Public (PGSP) consiste à faire un rapport de performance économique et financière des EP mauritaniennes susceptible d'être actualisé annuellement. L'objectif est de mesurer et de garder en mémoire les résultats financiers et économiques, les atouts et les besoins des entreprises publiques et parapubliques du pays.

Par ailleurs, le rapport propose plusieurs grilles de lecture afin de segmenter les EP selon plusieurs axes dont notamment, le statut et forme juridiques, la vocation, le secteur d'activité ou encore le ministère de tutelle technique.

Dans ce cadre, le rapport est structuré autour de trois grandes parties.

La première partie du rapport consiste à présenter de manière analytique les EP selon leur nombre, leur forme juridique, leur appartenance sectorielle, leur distribution régionale ainsi que par la répartition de leur capital et leur tutelle de rattachement. Ce panorama permet de prendre connaissance de l'ensemble du portefeuille de l'Etat. Il vise donc à rendre lisible le portefeuille de l'Etat par un effort de regroupement et de classification des EP en fonction de ce qui les rapproche et de ce qui les distingue.

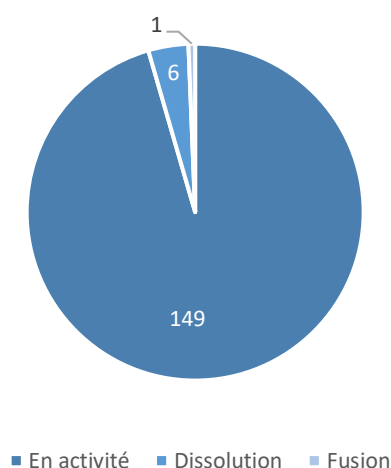
La seconde partie vise à présenter de manière cohérente les résultats des EP. De ce fait, un certain nombre d'indicateurs financiers et comptables a été retenu. Ceux-ci permettront l'appréciation de la performance économique et plus précisément de la santé financière de l'ensemble des entreprises publiques en Mauritanie.

La dernière partie se présente sous forme d'une analyse sectorielle du portefeuille Mauritanien. Elle donne un aperçu de la performance économique des principales entreprises publiques au niveau de chaque secteur.

PARTIE 1 : PANORAMA GLOBAL DES EP EN MAURITANIE

Le secteur des entreprises publiques mauritaniennes est diversifié. Il comporte 156 entreprises publiques, sur la période 2015-2017 de formes juridiques différentes, dont 149 en activité, 6 dissoutes et 2 fusionnées, qui interviennent dans des secteurs spécifiques et au niveau de périmètres bien définis.

Répartition des EP par situation

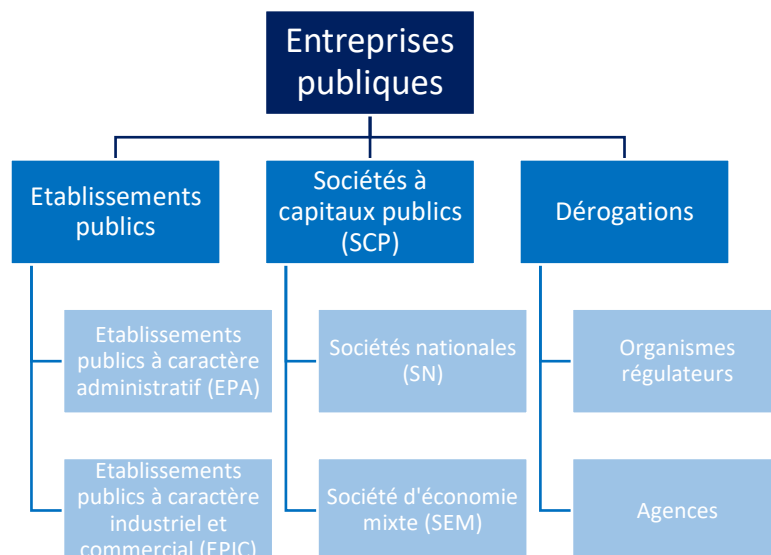


Neuf conclusions se dégagent de l'analyse du portefeuille public. Celles-ci couvrent la dimension juridique du portefeuille du pays, la structure de ses capitaux, la segmentation des zones d'intervention des EP, leurs secteurs d'activité ainsi que les ministères dont elles relèvent.

I. Une diversité des statuts

Sur la période 2015-2017, le portefeuille de l'Etat Mauritanien est constitué de 156 entreprises publiques. Le premier point de distinction entre les différents EP réside dans leur forme juridique. Celle-ci indique par ailleurs le mode de fonctionnement de chaque entreprise.

En ce sens, l'Ordonnance n° 90-09 du 4 avril 1990 portant sur les statuts des établissements publics et les sociétés à capitaux publics procède au niveau de son premier article à une distinction préliminaire entre les deux principaux types d'entreprises.



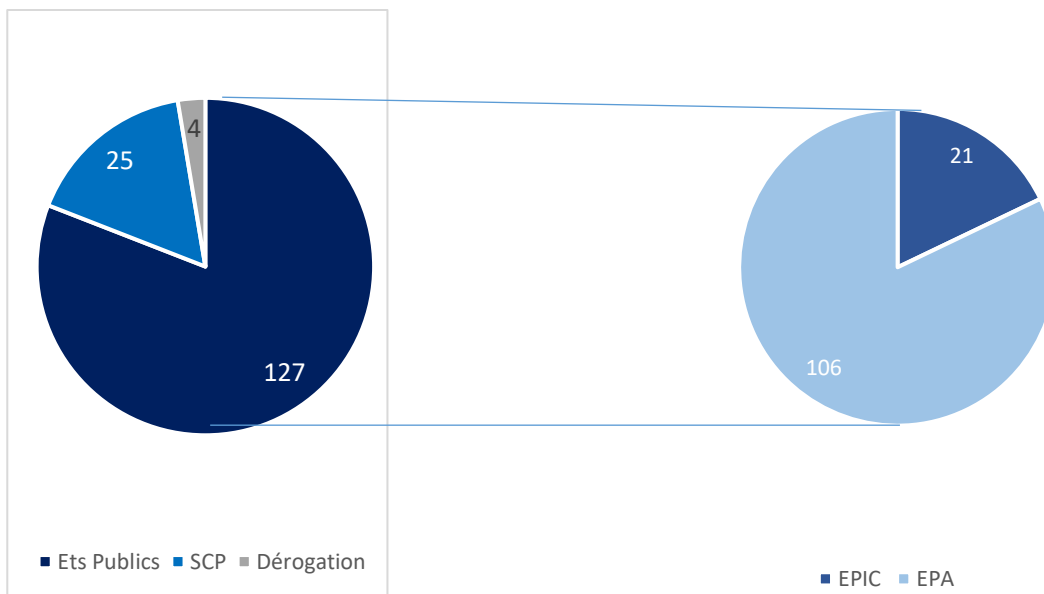
La première catégorie est celle des Etablissements Publics. Ceux-ci sont définis comme étant des personnes morales régies par le droit public qui assurent la gestion de services de la même nature. Ils sont dotés d'un patrimoine propre dépourvu de toute participation privée et sont donc autonomes financièrement.

Par ailleurs, la même ordonnance décline les établissements publics définis au niveau du deuxième article en deux sous catégories. Ainsi, une distinction est faite entre d'une part, les Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA) et de l'autre, les Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC).

Les activités des EPA, leur mode de gestion et leurs relations avec les tiers sont analogues à ceux des services publics administratifs et sont soumis aux règles de la comptabilité publique. De ce fait, une grande partie de leurs ressources provient des subventions, dons et legs ou dotations de budget qu'ils obtiennent.

Ensuite arrivent les Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) dont l'activité revêt un caractère industriel ou commercial de par la production et/ou la vente de biens ou de services. Leurs organisations et fonctionnements sont analogues à ceux des entreprises privées et tiennent une comptabilité générale. Par ailleurs, deux Etablissements Publics ont un caractère Professionnel. Ils sont principalement chargés de la représentation et de l'organisation de différentes professions.

La seconde catégorie d'EP est représentée par les Sociétés à Capitaux Publics. Celles-ci sont en général des sociétés anonymes à caractère industriel ou commercial. Leurs capitaux sont soit détenus entièrement par l'Etat ou d'autres personnes publiques, soit partiellement détenus par l'Etat et des entreprises privées. En l'occurrence, on distingue, d'un côté, les Sociétés Nationales (SN) et de l'autre les Sociétés d'Economie Mixte (SEM).



II. Des dérogations à l'ordonnance n° 90-09

En vertu de l'ordonnance n°90-09, la SNIM et la Banque Centrale de Mauritanie sont exclues de son champ d'application en raison de la nature de leur activité principale.

En effet, la Société Nationale Industrielle et Minière est régie par la loi N° 2000-05 portant Code de commerce. Ceci est dû à la nature de ses activités qui se rapprocherait davantage de celles d'entreprises du secteur privé.

La Banque Centrale de Mauritanie quant à elle, est créée par la Loi N° 73-118 du 30 Mai 1973 modifiée par les lois 74-118 du 8 juin 1974 et 75-332 du 26 décembre 1975.

Par ailleurs, sur le plan fonctionnel, certains établissements de par leurs caractéristiques spécifiques sont considérés comme disposant d'un statut particulier. Il s'agit notamment d'organismes de régulation, d'agences et de certains établissements financiers :

- ADU
- ANRPTS
- ARSN
- APAUS
- ARM
- AROTR
- CCIAM
- CDD
- CNARM
- CNHYDRO
- CRZFN
- HAPA

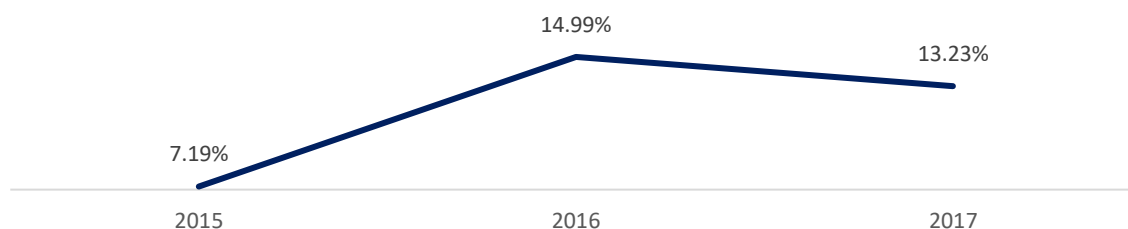
III. Un poids important dans l'économie et un rôle majeur dans le développement du pays

L'analyse distingue entre deux grandes catégories d'EP, d'une part, celle des EPIC, des SCP et assimilés et de l'autre celle des établissements publics à caractère administratif.

Il s'avère indispensable d'analyser les ratios présentés ci-après, le but ultime étant de mesurer le poids des EPIC, des SCP et assimilés dans l'économie mauritanienne. Le premier ratio

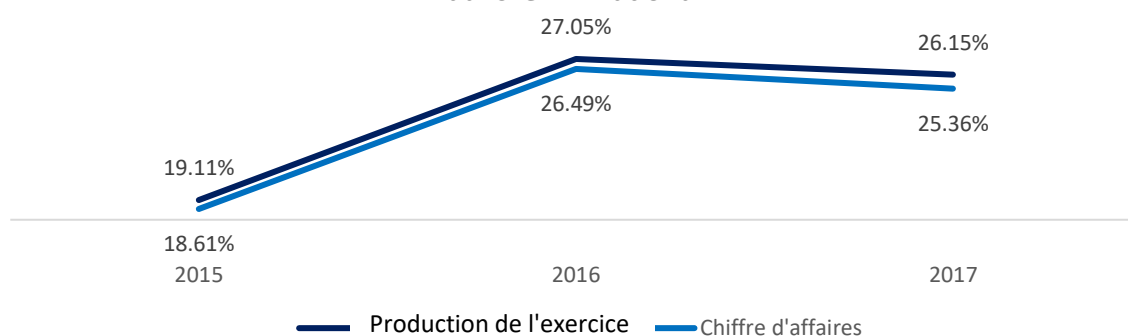
permet d'apprécier la contribution de l'ensemble des EPIC, SCP et assimilés à la richesse du pays. En effet, leur valeur ajoutée est passée de 7,19% du PIB en 2015 à 13,23% du PIB en 2017. Ceci montre l'importance croissante qu'accorde le gouvernement au développement du secteur public.

Evolution de la part de la valeur ajoutée des EPIC, SCP et assimilés dans le PIB national



Le chiffre d'affaire des entreprises mauritaniennes s'élève à 25,36% du PIB en 2017. Ce ratio a atteint un pic en 2016 grâce au chiffre d'affaires réalisé par la SNIM, un géant du secteur minier.

Evolution de la part du chiffre d'affaires et de la production de l'exercice dans le PIB national



IV. Une diversité des secteurs d'intervention

Le champ d'intervention des EP constitue un autre point de regroupement et de différenciation majeur permettant d'améliorer la fluidité de la lecture du portefeuille de l'Etat. Les entreprises publiques du pays opèrent dans 10 secteurs différents.

Secteur	NB EP	Pourcentage
Éducation, Formation, Culture et Insertion	47	30%
Santé	33	22%
Agriculture, Élevage et DD	14	9%
Transport et Infrastructure	13	9%
Mine, Énergie et Eau	12	8%
Communication et TIC	11	7%

Industrie, Commerce, Services et Institutions financières	10	6%
Souveraineté	7	4%
Pêche et Economie Maritime	5	3%
Habitat et Urbanisme	4	3%
TOTAL	156	

Le secteur public mauritanien se caractérise par une forte concentration au niveau des secteurs sociaux (Education et Santé). En effet, ils polarisent à eux seuls plus de la moitié du volume des EP du pays, soit 52%.

Le nombre important d'établissements dans les secteurs de l'Education et de la Santé s'expliquent par le volume important d'institutions de formation et d'hôpitaux publics dont dispose le pays et qui se présentent sous forme d'EPA distincts.

Secteur	NB EP	Secteur	NB EP
Education, formation, culture et insertion		Communication et TIC	
EPA	46	EPA	1
SP	1	SP	3
Santé		EPIC	1
SP	2	SEM	1
EPA	28	SN	5
EPIC	2	Industrie, commerce, services et institutions financières	
SN	1	SP	2
Agriculture et élevage ET dd		EPA	1
EPA	9	EPP	2
EPIC	2	SEM	4
SEM	1	SN	1
SN	2	Souveraineté	
Transport et infrastructure		SP	2
EPA	1	EPA	3
EPIC	9	EPIC	2
SP	1	Pêche et économie maritime	
SCP	1	EPA	2
SN	1	EPIC	3
Mine, Energie et eau		Habitat et Urbanisme	
SP	2	SP	1
EPA	2	EPIC	1
EPIC	2	SN	2
SCP	1		
SN	4		
Total général			156

V. Une diversité des domaines d'activité et des vocations

Indépendamment de leurs statuts juridiques et de leurs secteurs, chacune des entreprises publiques dispose d'une vocation à travers laquelle elle contribue au développement de l'économie mauritanienne.

Ces vocations regroupent l'ensemble des services fournis par une EP. Celles-ci se déclinent en 7 grandes catégories.

1. Organisme de régulation

La fonction de régulation de l'économie consiste d'un côté à améliorer la performance des principaux indicateurs économiques à long terme, tels que la croissance, l'emploi, l'équilibre extérieur et la stabilité des prix. D'un autre côté, elle permet d'orienter l'économie à court et moyen terme, à travers une régulation conjoncturelle.

Ainsi, une Autorité de régulation économique est un organisme gouvernemental généralement indépendant dont le rôle est :

- La régulation de l'économie dans sa globalité, notamment dans le cadre d'une action territoriale (à l'échelle locale, régionale, nationale...), de politique conjoncturelle, etc... ;
- La régulation sectorielle, qui s'applique à organiser ou à fluidifier le fonctionnement de la filière d'un secteur d'activité ;
- La régulation par le biais d'une intervention ou d'un encadrement du fonctionnement des marchés lorsque ceux-ci révèlent des anomalies dommageables pour une collectivité ou l'intérêt général.

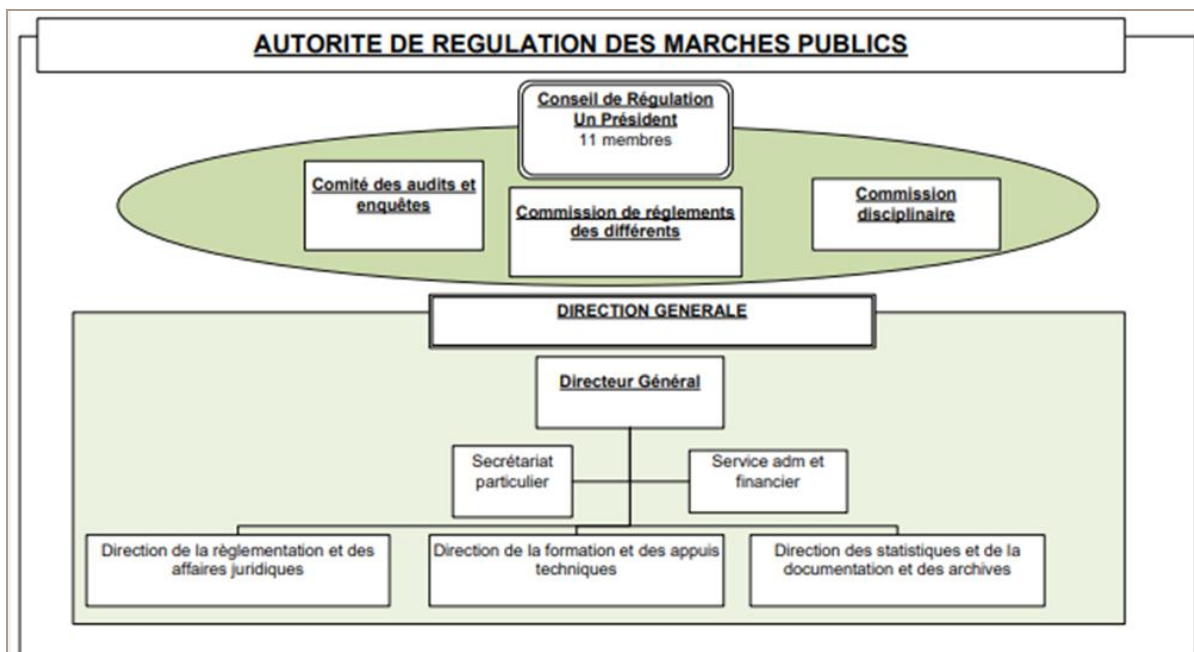
En Mauritanie, 10 établissements ont pour vocation la régulation de l'économie.

Illustration (ARMP)

L'autorité de régulation des marchés publics est un établissement public administratif indépendant doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion administrative et financière.

La loi donne à l'ARMP de larges attributions et d'importantes prérogatives pour mener à bonne fin ses missions, et en particulier de :

- Définir les réglementations applicables en matière de marchés publics et rendre un avis indépendant sur les projets de loi et de décrets relatifs aux marchés publics
- Veiller à l'application rigoureuse de la réglementation et des procédures relatives aux marchés publics et proposer toutes recommandations de nature à renforcer l'efficacité et l'efficience



Source : Site de l'ARMP

2. Agences d'exécution et de suivi

Une agence d'exécution et de suivi est un établissement public qui assure la mobilisation des fonds du gouvernement au niveau national et/ ou régional, l'exécution de chantiers ainsi que le suivi de projets de développement national.

En Mauritanie, 10 œuvrent pour cette vocation.

Illustration (ANESP)

Le rôle de l'Agence Nationale pour les Études et le Suivi des Projets (ANESP), créée en 2009, est d'accompagner le Gouvernement dans la réalisation des études, le contrôle, le suivi et l'évaluation des grands projets de développement.

L'Agence a pour vocation de promouvoir l'exécution des projets publics en réduisant les délais de réalisation des études et des travaux y afférents dans le respect des normes de qualité, d'instaurer une gestion rationnelle et durable des ressources humaines et financières de l'État mauritanien.

Pour mettre en œuvre les différentes missions qui lui sont confiées, l'ANESP se distingue de l'administration centrale, par son organisation, ses méthodes et procédures de travail, la qualité de l'expertise qu'elle propose et le coût avantageux de ses prestations.

3. Organismes d'assistance sociale

L'assistance sociale est un service fourni par l'Etat au profit de personnes et ménages en situation précaire. Contrairement aux systèmes d'assurance et aux mutuelles, le régime d'assistance sociale est non-contributif.

Des entités gouvernementales et non gouvernementales contribuent au régime en faisant des transferts réguliers. Ceux-ci se présentent en espèces ou en nature, comme ils peuvent se présenter sous forme d'exonérations de frais ou de subventions générales de prix.

Ces transferts, pouvant inclure, entre autres, les allocations familiales et les pensions sociales, ont pour principaux objectifs l'éradication de la pauvreté et la facilitation de l'accès aux services de base.

En Mauritanie, 7 établissements ont pour vocation l'assistance sociale.

Illustration (CFPSESH)

Le *Centre de Formation et de Promotion Sociale des Enfants en Situation de Handicap* est un établissement public à caractère administratif (EPA), doté de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie financière est en charge, sous la tutelle du Ministère chargé des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille.

L'établissement a pour principal but d'assurer la formation et la promotion d'enfants de toutes les catégories sociales souffrant d'handicaps physiques ou mentaux. Il permet leur insertion dans la société en tant que membres productifs.

En 2016, le centre accueillait environ 408 enfants dont l'âge varie de 5 à 22 ans. Celui-ci dispose d'un jardin d'enfants pour les malentendants et les malvoyants, les enfants souffrant de retard mental et de timidité ainsi que d'ateliers promouvant les talents des jeunes enfants (peinture, menuiserie, couture, teinture etc.)

4. Activités commerciales

Ces entreprises ont été créées pour faire face à un besoin qui, pourrait être assuré par une entreprise commerciale, mais qui, compte tenu des circonstances, ne peut pas être correctement effectuée par une entreprise privée soumise à la concurrence.

Certaines parmi elles exercent conjointement des missions de service public à caractère administratif et des missions de service public à caractère industriel et commercial.

En Mauritanie, 32 entreprises ont des activités commerciales.

Illustration (SNIM)

La Société nationale industrielle et minière (SNIM) est une société anonyme exerçant, entre autres, une activité commerciale. Elle a été créée en 1974 par la nationalisation des Mines de

Fer de la Mauritanie (dont l'objectif initial en 1952 était d'exploiter les gisements de minerais de fer dans la région de la « montagne de fer » Kedia d'Idjil).

Le gouvernement possède près de 78,35 % de la SNIM, le reste est détenu par cinq organisations financières et minières majoritairement étrangères (notamment le FADES et la BID).

La Société nationale industrielle et minière contribue à hauteur de 15% au PIB du pays de Mauritanie et emploie environ 6 000 personnes.

5. Institutions financières et organismes de couverture sociale

Une institution financière est une entité dont l'objet est la gestion de fonds et qui offre généralement à ses clients des services financiers. Elle peut prendre la forme d'une banque, d'une caisse d'épargne et de crédit, d'une société de financement, d'une société de fiducie, d'une compagnie d'assurance, ou encore d'un investisseur institutionnel.

Par ailleurs, un organisme de couverture sociale quant à lui est un système qui permet de protéger un assuré d'une part à travers des prestations de couverture des risques de la vie (vieillesse, maladie, chômage etc.) qui entraîneraient une baisse de revenu, et d'une autre part ou encore contre une augmentation de charge, l'arrivée d'un bébé dans la famille.

La Mauritanie compte 5 institutions financières et organismes de couverture sociale.

Illustration (CNSS)

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale est un établissement public à caractère industriel et commercial, dotée de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie financière a été institué par la loi 67-039 du 03 février 1967 et ses textes subséquents pour gérer un régime de sécurité sociale en Mauritanie.

Ce régime couvre trois principales branches, à savoir les prestations familiales, les risques professionnels, puis les pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès. Il est essentiellement financé par la cotisation des employeurs à hauteur de 13%, celle des travailleurs salariés à hauteur de 1% et fonctionne selon le système de répartition.

La CNSS est également membre de plusieurs entités internationale dont l'Association internationale de Sécurité Sociale (AISS), le Comité Directeur du Bureau de liaison pour l'Afrique du Nord (AISS), l'Association Arabe de Sécurité Sociale, l'Interafricaine de prévention des risques professionnels (IAPRP), la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale.

6. Services publics administratifs

Il s'agit essentiellement d'établissements publics à caractère administratif ayant comme vocation la protection de l'environnement, de la souveraineté etc.

Ils sont constitués de 9 établissements.

Illustration (Office National de Météorologie)

L'Office National de Météorologie assure dans le cadre de ses attributions, l'observation et la prévision du temps contribuant ainsi à la sauvegarde des vies et des biens. Il contribue aussi au développement économique et social du pays en répondant aux besoins en informations météorologiques, climatologiques et environnementales des différents secteurs d'activités.

7. Service public d'éducation, formation et recherche et service public de santé

Les services publics sociaux ont pour but l'intérêt social et sont essentiellement régis par le droit public. Ils garantissent les droits sociaux exprimés dans des textes légaux et promeuvent la cohésion sociale et la solidarité.

Ainsi, leur principal objectif est de garantir les droits sociaux exprimés dans des textes légaux ou sous d'autres formes, qui permettent de satisfaire les besoins sociaux de personnes, ainsi que de promouvoir la cohésion sociale et la solidarité.

Font partie des prestations de services publics sociaux les services publics de santé, d'éducation, de formation et de recherche. Ceux-ci sont fournis par l'Etat ou des fois par des organismes non gouvernementaux.

La Mauritanie compte 58 organismes de services publics d'éducation, de formation, de recherche et de santé.

Illustration (Hôpital Cheikh ZAYED)

L'hôpital CHEIKH ZAYED (HCZ) de Nouakchott est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il a été créé par décret 20-2001 en date du 5 Avril 2001.

De par sa taille, l'hôpital HCZ se positionne en tant que deuxième établissement dans le secteur de la santé. Par ailleurs, il est le deuxième centre de référence en matière de prestations et de soins dont dispose le pays.

Il fournit des services diversifiés, notamment en anesthésie, en urologie, ORL, traumatologie, hémodialyse, etc...

8. Organismes à caractère professionnel

Un organisme à caractère professionnel est un organisme en prise directe avec les professions. Il défend les intérêts des adhérents de leur branche professionnelle ou branche d'activité respective.

Ils sont consultés par l'État à propos de leur secteur économique et social respectif. De plus, ces organismes ont des activités de négociations entre eux visant à faire évoluer les conditions de travail.

Illustration (Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie)

La Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie (CCIAM) a été créée en 1958. Etant un établissement public à caractère professionnel, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, sa mission principale est d'encadrer et de représenter les intérêts économiques des entreprises commerciales, industrielles, agricoles, de pêche et de prestation de service auprès des pouvoirs publics.

La CCIAM a été restructurée afin d'accompagner le développement du pays, d'assurer un rôle d'interface entre le public et le privé, et de donner une nouvelle impulsion au secteur privé.

Ceci lui a permis de renforcer les liens économiques du pays avec le reste du monde à travers la signature de plus de 72 protocoles d'accords de coopération avec des partenaires extérieurs.

VI. Des entreprises à vocations différentes

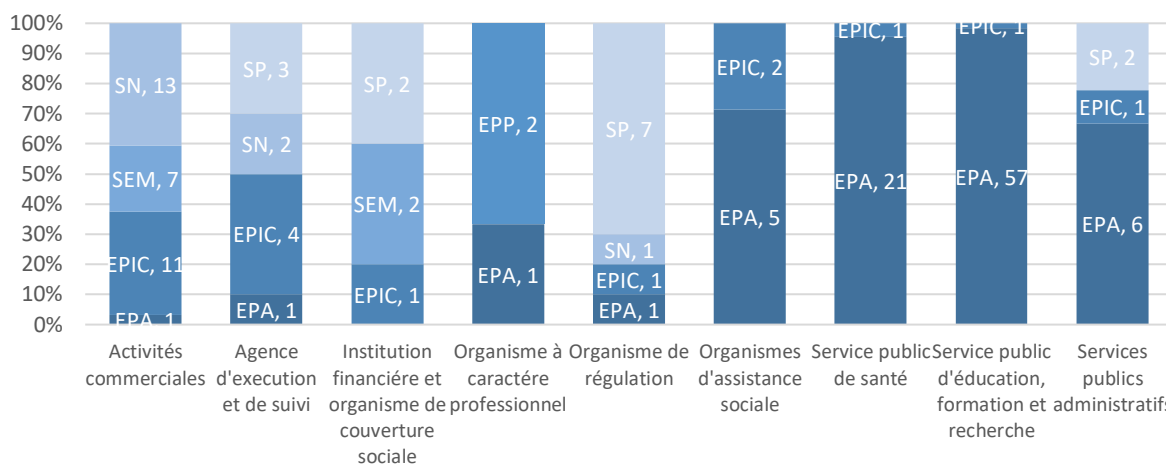
La répartition du portefeuille des entreprises publiques mauritaniennes est caractérisée par une concentration sur deux principales vocations et une dispersion entre plus de 7 autres vocations.

Vocation	NB EP	Pourcentage
Service public d'éducation, formation et recherche	58	37,2%
Activités commerciales	32	20,5%
Service public de santé	22	14,1%
Agence d'exécution et de suivi	10	6,4%
Organisme de régulation	10	6,4%
Services publics administratifs	9	6,0%
Organismes d'assistance sociale	7	4,6%
Institution financière et organisme de couverture sociale	5	3,3%
Organismes à caractère professionnel	3	2,0%
TOTAL	156	

Seules deux principales vocations accaparent plus de la moitié des entreprises publiques, à savoir les services publics d'éducation, formation et recherche et les activités commerciales. L'autre moitié est dispersée entre plusieurs vocations. Bien qu'il constitue un potentiel d'évolution à long terme, l'organisme à caractère professionnel est le moins fréquenté. En effet, seuls 3 établissements publics mauritaniens ont opté pour cette vocation, soit une part de 2%.

L'analyse croisée de la vocation et du statut juridique de l'entreprise donne un meilleur aperçu sur la structure du portefeuille public mauritanien. Force est de rappeler que 58 établissements publics du pays, constituant 37% de la totalité des entreprises, opèrent dans le service public d'éducation, formation et recherche. 98% d'entre eux ont un caractère administratif (EPA), tandis que seule l'ANAPEJ est dotée d'un statut particulier. Il est à constater que la vocation formation est fortement concentrée.

Répartition des statuts par vocation



Par ailleurs, les entreprises dont la vocation est commerciale sont largement plus dispersés. En effet, 35% d'entre eux ont un statut EPIC, ceci s'explique par la nature de leur vocation. Tandis que 38% du portefeuille de cette même vocation sont dites des sociétés nationales (SN). Le statut de société d'économie mixte (SEM) quant à lui est associé à 22% des entreprises à activité commerciale.

VII. Des rattachements aux tutelles

Chacune des 156 entreprises publiques sont sous la tutelle d'un des ministères techniques. Le but ultime étant de fédérer les efforts de l'ensemble des parties prenantes et de refléter les orientations des tutelles, une analyse a été faite selon le rattachement des entreprises aux ministères.

Environ 18,6% du portefeuille public mauritanien opèrent auprès du ministère de la santé. Ceci s'explique par la vocation de santé fortement répandue. En deuxième place, le ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et de TIC chapeaute près de 21 entreprises soit 13,5% de la totalité du portefeuille mauritanien. Le reste des entreprises est dispersé sur plus de 23 ministères.

Tutelle	NB EP	Pourcentage
Ministère de la Santé	29	18,6%

Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et de TIC	21	13,5%
Ministère de l'Équipement et des Transports	11	7,05%
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	8	5,13%
Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines	7	4,5%
Ministère Secrétariat Général du Gouvernement	7	4,5%
Ministère de la Communication des Relations avec le Parlement	6	3,85%
Ministère de l'Agriculture	6	3,85%
Ministère de l'Éducation Nationale	6	3,85%
Ministère des pêches et de l'Economie Maritime	6	3,85%
Ministère de l'Économie et des Finances	5	3,21%
Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille	5	3,21%
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	5	3,21%
Premier Ministère	5	3,21%
Ministère de la Culture et de l'Artisanat	5	3,21%
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	4	2,56%
Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Original	4	2,56%
Ministère de l'Élevage	4	2,56%
Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme	3	1,92%
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire	2	1,28%
Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	2	1,28%
Ministère de la Jeunesse et des Sports	2	1,28%
Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	1	0,64%
Ministère de la Défense Nationale	1	0,64%
Ministère de la Justice	1	0,64%
TOTAL	156	

D'autres constats ressortent de la répartition des statuts juridiques par tutelle. De ce fait, la présente analyse a pour objectif de croiser les statuts et les tutelles auxquels les entreprises publiques sont rattachées. Dans ce sens, force est de constater que la majorité des ministères chapeautent des entreprises dont les statuts sont diversifiés. Excepté, le portefeuille du ministère de santé, comptant à son actif 19% des entreprises publiques. 93% de ces dernières sont des établissements à caractère administratifs (EPA).

De même, les entreprises rattachées au ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et de TIC ont un caractère administratif (EPA) à raison de 80%. Ceci s'explique par la nature de la vocation suivie par ces entreprises.

Tutelle	NB EP	Tutelle	NB EP
---------	-------	---------	-------

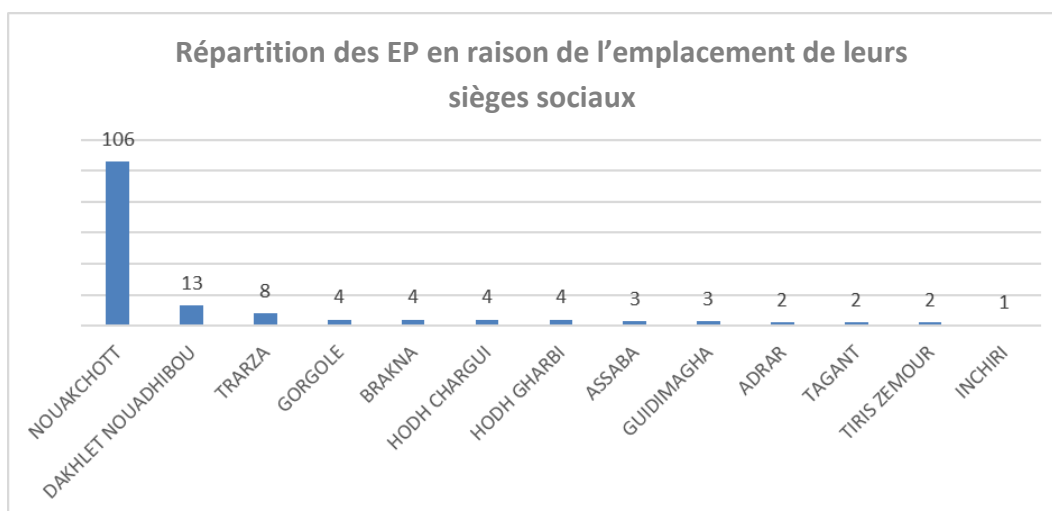
Ministère de l'Équipement et des Transports	11	Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines	7
EPA	1	EPA	1
EPIC	7	EPIC	1
SEM	1	SCP	1
SN	1	SEM	1
SP	1	SN	2
		SP	1
Ministère de l'Agriculture	6	Ministère de la Communication des Relations avec le Parlement	6
EPA	3	EPIC	1
EPIC	1	SN	3
SEM	1	SP	2
SN	1		
Ministère de l'Économie et des Finance	5	Ministère de l'Élevage	4
EPA	1	EPA	2
SEM	1	SEM	1
EPP	1	SN	1
SCP	1		
SP	1		
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	5	Ministère de la Santé	29
EPA	1	EPA	27
EPIC	1	SN	1
SN	3	SP	1
Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme	3	Ministère Secrétaire Général de la Présidence du pays	7
EPA	1	EPIC	4
SEM	1	SP	2
EPP	1	EPA	1
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	8	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	1
EPA	8	SP	1
Ministère de la Culture et de l'Artisanat	5	Ministère de la Défense Nationale	1
EPA	5	EPA	1
Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	2	Ministère de la Jeunesse et des Sports	2
EPIC	2	EPA	2

Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille	5	Ministère de la Justice	1
EPA	5	EPA	1
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	4	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime	6
EPA	3	EPA	2
EPIC	1	EPIC	3
		SN	1
Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Original	4	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire	2
EPA	3	SN	1
EPIC	1	SP	1
Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et de TIC	21	Premier Ministère	4
EPA	17	EPA	2
SEM	1	SP	2
SN	2		
SP	1	Ministère de l'Éducation Nationale	6
		EPA	6
TOTAL			156

VIII. Une présence territoriale concentrée et une faiblesse des organismes de régulation territoriale pour accompagner la décentralisation au niveau des régions

La répartition géographique des EP est présentée sous deux approches. La première dépend de l'emplacement des sièges des EP et la deuxième dans leurs zones d'intervention.

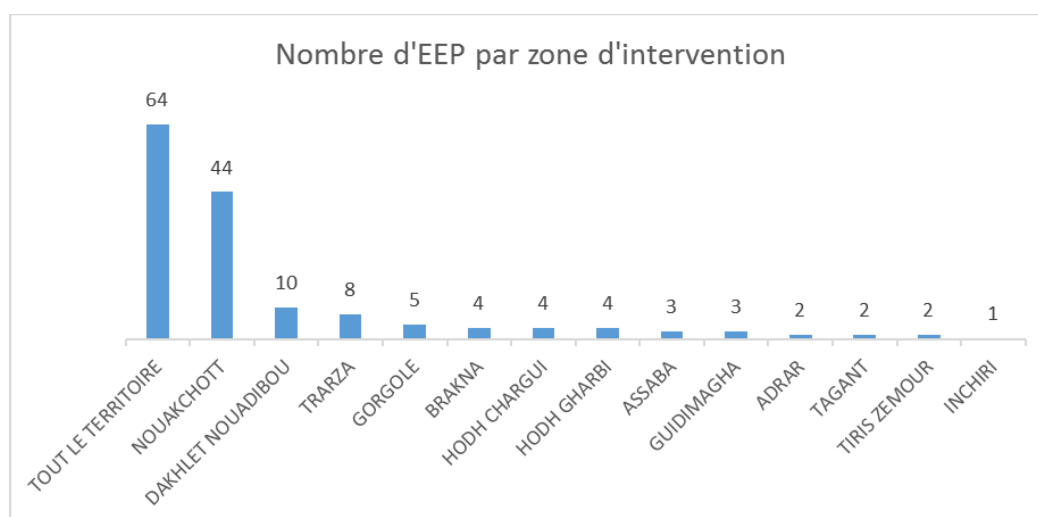
Nouakchott étant la Capitale du pays, elle abrite le plus grand nombre de sièges sociaux (106 EP), soit 68% des sièges des entreprises publiques. Dakhlet Nouadhibou étant la capitale économique, elle arrive en deuxième position avec 13 EP. Les autres Wilayas abritent 37 entités à raison approximative de 3 par région.



La deuxième lecture repose sur la répartition des EP selon leurs zones d'intervention. Cette analyse permet de mesurer le niveau de concentration des entreprises.

Malgré la forte concentration des sièges des entreprises publiques à Nouakchott pour 68% contre 32% pour le reste des régions du pays, les entreprises publiques offrent leurs services à travers tout le pays.

Sur les 156 EP Mauritanienne, plus de 40% des entreprises sont présentes sur tout le territoire (à savoir 64 EP). 44 entreprises opèrent uniquement à Nouakchott, soit environ le tiers du portefeuille de l'Etat. Le reste, constitué de 48 entreprises, se répartit sur les autres Wilayas.



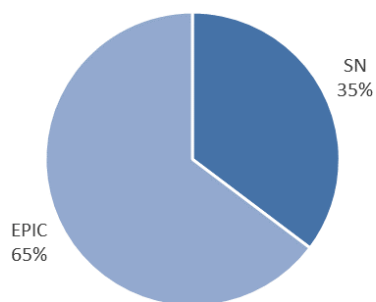
IX. Une participation de l'Etat différenciée

Les entreprises publiques peuvent également faire l'objet d'une répartition en fonction de la structure de leur capital. Ceci permet, entre autres, d'avoir un aperçu clair du pouvoir dont dispose l'Etat au sein de chaque EP de son portefeuille. En l'occurrence, le volume et les rapports de détention du capital des EP par l'Etat peuvent être classés en trois catégories. La

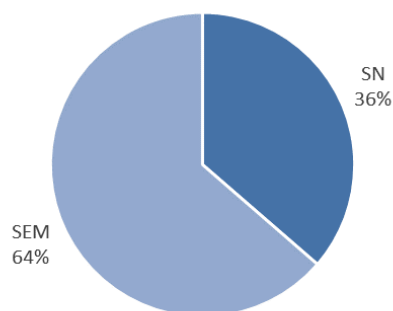
première est la détention intégrale du capital social. La deuxième est la détention majoritaire, et la dernière est celle minoritaire.

Le portefeuille de l'Etat est constitué de 50 EPIC et SCP au total. Il détient l'intégralité des capitaux de 12 Sociétés Nationales et de 22 Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial.

EPIC et SCP intégralement détenus



EPIC et SCP détenus en majorité



L'Etat est actionnaire majoritaire au sein de 11 EP, à savoir 4 Sociétés Nationales et 7 Sociétés d'Economie Mixte.

Finalement, l'Etat détient environ 29% des capitaux de CH BANK, et 46% du capital de la Société Mauritanienne de Télécommunications MAURITEL.

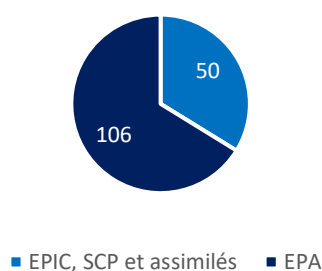
PARTIE 2 : PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Cette partie apporte une dimension économique et financière à l'analyse. Elle fait la distinction entre deux grandes typologies.

La première regroupe les établissements publics à caractère industriel et commercial, les sociétés à capitaux publics, ainsi que certains établissements à statut particulier qui tiennent une comptabilité générale : l'ANAPEJ, TADAMOUN, CNAM, AROTR, etc. Dans cette première catégorie 50 EP ont été analysés.

La deuxième catégorie étudiée comprend l'ensemble des établissements publics à caractère administratif et assimilés. Ces EP n'ont généralement pas de chiffre d'affaire, leurs ressources proviennent principalement de subventions accordées par l'Etat, de dons, de legs, et exceptionnellement d'activités commerciales. Cette catégorie se compose de 106 établissements à caractère administratif.

Répartition des EP selon les deux typologies de statuts



I. Les activités et résultats

Les activités des entreprises publiques sont appréhendées à travers 8 principaux indicateurs de performance financière et économique. Ces indicateurs consistent à passer en revue : les types de ressources dont bénéficient les EP, leurs investissements, leur budget ou chiffre d'affaires, leur valeur ajoutée, ainsi que leurs charges.

1. EPIC, SCP et assimilés

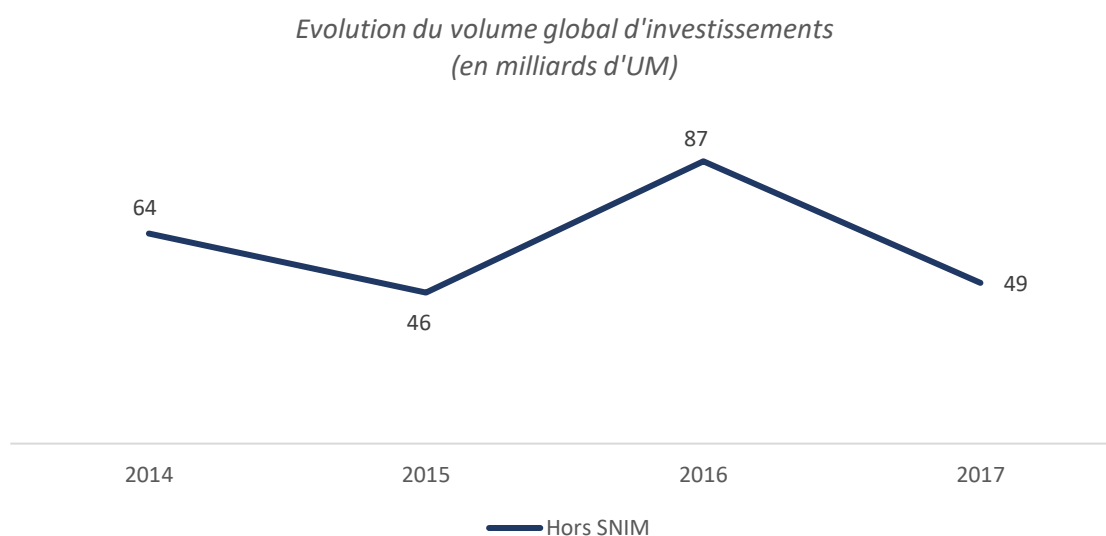
Compte tenu de son poids dans l'économie nationale ainsi que du volume important de ses indicateurs financiers, la SNIM fera l'objet d'une analyse indépendante du portefeuille d'EP mauritaniens.

De ce fait, en plus de l'évolution des réalisations de la SNIM, seront analysés d'une part, l'évolution des volumes d'investissement globaux par année en incluant puis en excluant les réalisations de la SNIM. Ensuite, une répartition des investissements sera faite en fonction de leur nature (corporelle et incorporelle).

a. Les investissements

Les investissements reflètent les efforts consentis d'expansion et de modernisation des moyens d'une entreprise.

Sur la période [2014-2017], les investissements globaux du secteur public hors la SNIM évoluent en dents de scie mais de manière constante atténuant près de 86 Milliards d'UM en 2016.

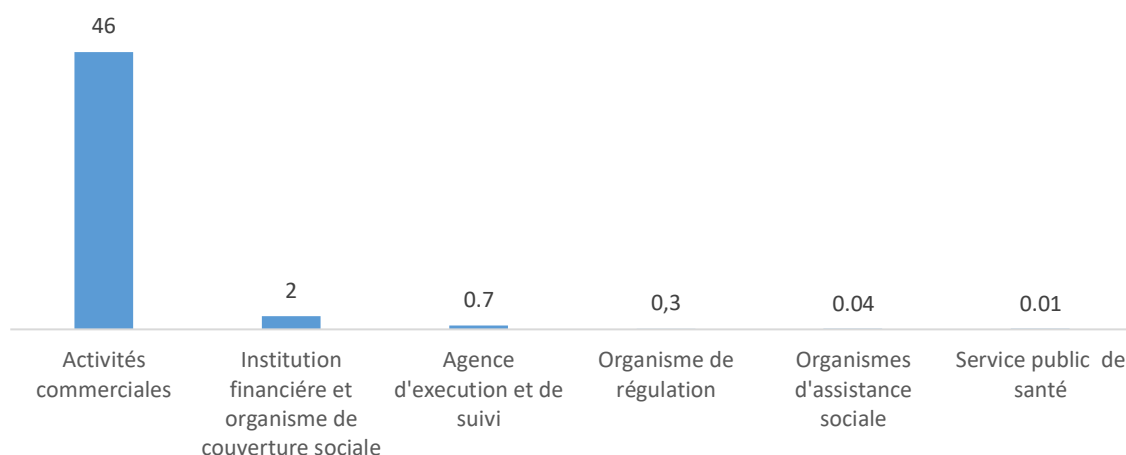


Hors la SNIM, les croissances les plus marquées sont portées par l'Office National d'Assainissement ONAS (117%) sur la période [2014-2017] suivi de onze autres EP qui ont augmenté leurs volumes d'investissement sur la même période (notamment CNAM, SONADER, SOMAGAZ, etc.).

Quant au rythme de réalisation, une baisse a été constatée en 2017. Le volume des investissements est ainsi passé de 86 Milliards d'UM en 2016 à 49 Milliards en 2017. Cette chute est la conséquence du ralentissement du rythme d'investissements de 5 entreprises de plus de 90% entre 2016 et 2017 (SOMIR, TVM, SNFP, SNAAT et SONADER).

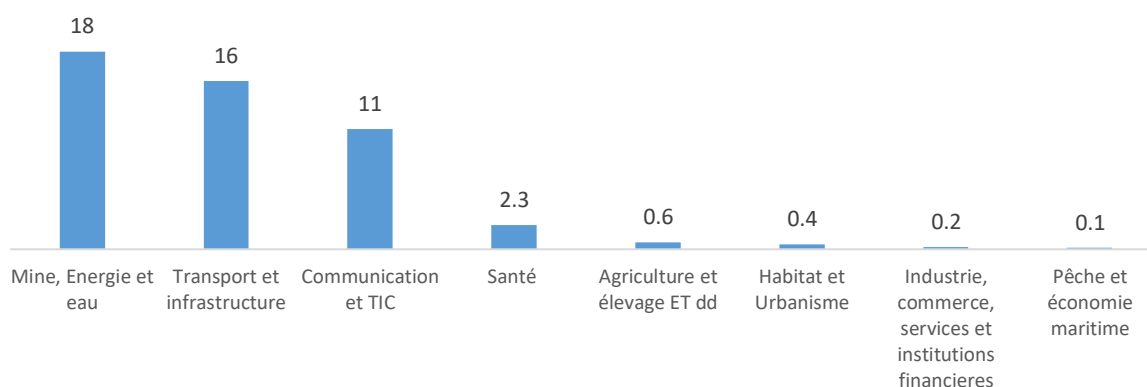
En 2017, le volume global investi par l'ensemble des 50 établissements étudiés s'élève à plus de 49 Milliards d'UM hors la SNIM. Ces investissements proviennent principalement d'EP à vocation commerciale. En effet, ceux-ci représentent environ 96% du volume global en 2017.

*Répartition des volumes d'investissement en 2017 hors SNIM par vocation
(en milliards d'UM)*



Le secteur des mines, énergie et eau est le secteur prédominant en termes de volumes d'investissement, représentant ainsi 38% des investissements des EPIC, SCP et assimilés. Il est suivi du secteur du transport et des infrastructures (32%), puis celui de la communication et TIC (23%).

*Répartition des volumes d'investissement en 2017 hors SNIM
par secteur (en milliards d'UM)*

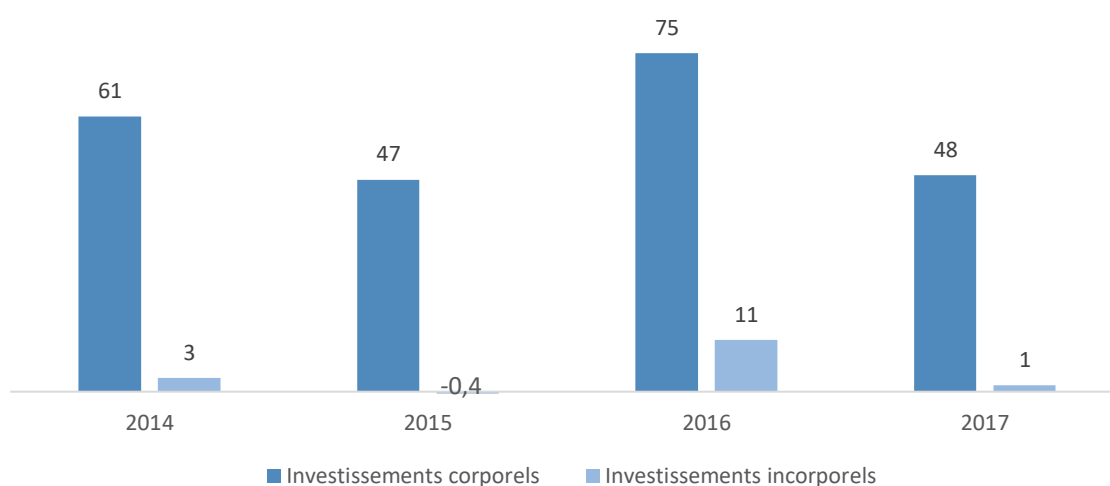


L'effort d'investissement des EP est adossé aux visions stratégiques du pays couvrant des secteurs à forte valeur ajoutée dont le secteur des Mines, celui des Infrastructures, etc. Par ailleurs, ces derniers représentent près de 96% des investissements réalisés en 2017 et ont pour principale vocation des activités commerciales.

EP	Investissements 2017
MAIL	15 038 616 736 UM
SOMELEC	14 956 638 273 UM
MAURITEL	10 976 661 353 UM
SNDE	3 036 285 153 UM

Les investissements réalisés par les EP hors la SNIM se caractérisent par la prédominance de ceux de nature corporelle. En effet, la part investie en actifs corporels est plus importante que celle des actifs incorporels.

Evolution des investissements hors la SNIM en 2017

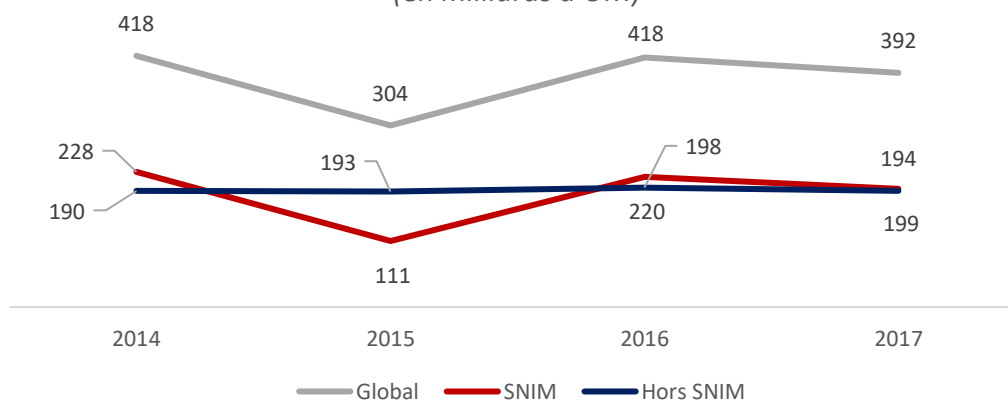


En moyenne, les investissements corporels représentent 87% du volume investi en 2016 et 97% en 2017.

b. Chiffre d'affaires

Cet indicateur concerne en premier lieu les entreprises dont les comptes sont tenus selon une comptabilité générale et ceux dont les activités sont à but lucratif.

Evolution du chiffre d'affaires des EPIC, SCP et assimilés (en milliards d'UM)

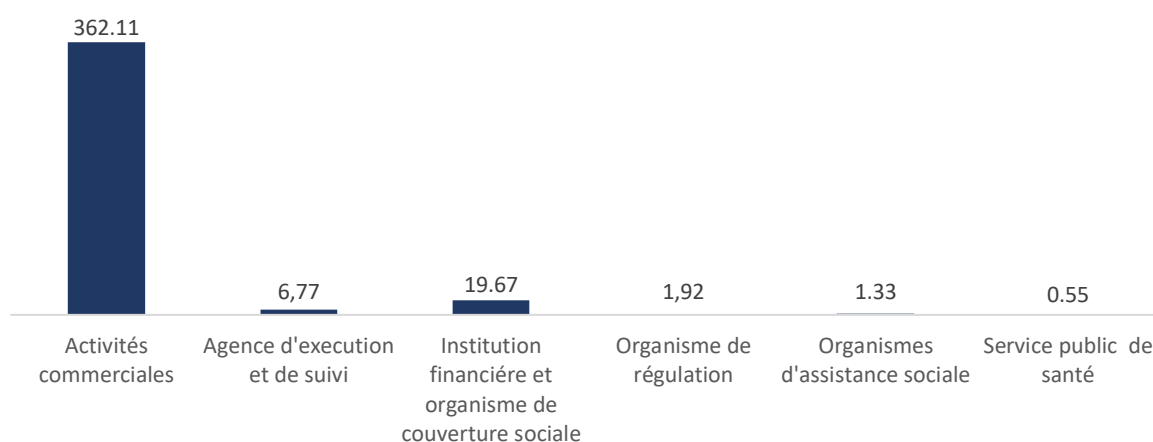


La Société Mauritanienne d'Électricité (SOMELEC) a activement contribué à l'augmentation constatée en 2017 grâce à l'amélioration de ses services, à l'extension de ses réseaux ainsi qu'à l'augmentation de la production suite aux investissements réalisés.

En procédant à l'augmentation de ses prix avant 2015 ainsi qu'en accroissant sa production dans le cadre de la réalisation de son objectif de 25 Millions de tonnes, la SNIM a également contribué à l'amélioration du chiffre d'affaires global du portefeuille de l'Etat en 2017.

Les entreprises qui génèrent le plus de profit sont celles à caractère commercial, leur chiffre d'affaires représente plus de 91% du volume global en 2017.

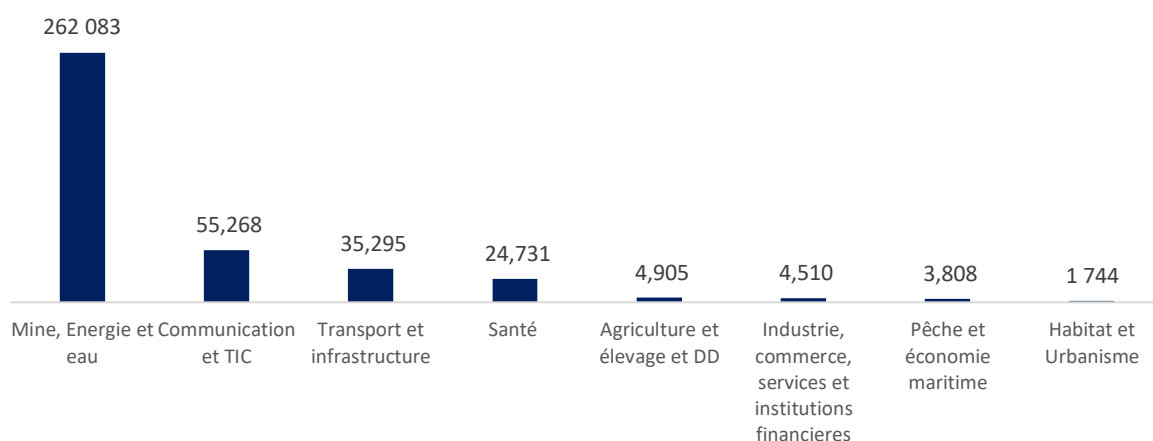
*Répartition du chiffre d'affaires en 2017 par vocation
(en milliards d'UM)*



Le secteur des mines, énergie et eau est le secteur prédominant en termes de chiffre d'affaires, représentant ainsi 67% du chiffre d'affaires des EPIC, SCP et assimilés.

Il est suivi du secteur des communications et TIC (14%) puis celui du transport et des infrastructures (9%).

*Chiffre d'affaires par secteur
(en millions d'UM)*



En 2017, seuls 6 entreprises publiques génèrent plus de 336 milliards d'UM de chiffre d'affaires soit 85% des réalisations du secteur.

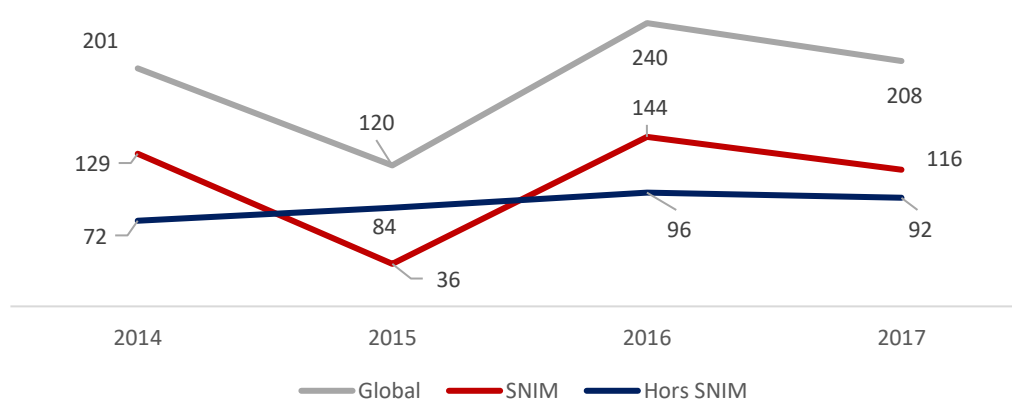
EP	Chiffre d'affaires 2017
SNIM	198 722 000 000 UM
MAURITEL	53 636 091 224 UM
SOMELEC	47 164 298 325 UM
MAIL	15 476 107 017 UM
CNAM	12 189 014 985 UM
PANPA	9 120 875 308 UM

c. Valeur ajoutée

La valeur ajoutée permet de mesurer la richesse brute créée par une entreprise du fait de ses activités courantes. Celle-ci a beaucoup fluctué, pour l'ensemble des entreprises publiques sur la période [2014-2017]. Pour revenir en 2017 au même niveau que celui de 2014.

Tandis que la valeur ajoutée des entreprises publiques hors SNIM évolue de manière constante sur la période étudiée celle globale affiche un pic en 2016. Ceci est directement impacté par la croissance réalisée par la SNIM entre 2015 et 2016.

*Evolution de la valeur ajoutée des EP et assimilés
(en milliards d'UM)*



En effet, la SNIM est l'entreprise qui affiche la valeur ajoutée la plus importante. Sa valeur ajoutée brute est en moyenne de 129 milliards d'UM en 2014, 144 milliards d'UM en 2016 et 116 milliards d'UM en 2017. En 2015, la SNIM n'avait réalisé qu'une valeur ajoutée de 36 milliards en raison du retournement de la conjoncture économique.

Les entreprises qui contribuent le plus à la croissance économique sont celles à vocation commerciale. En effet, leur valeur ajoutée est de 221,29 milliards d'UM en 2017. Les Institutions financières et organismes de couverture sociale quant à eux ressortent en

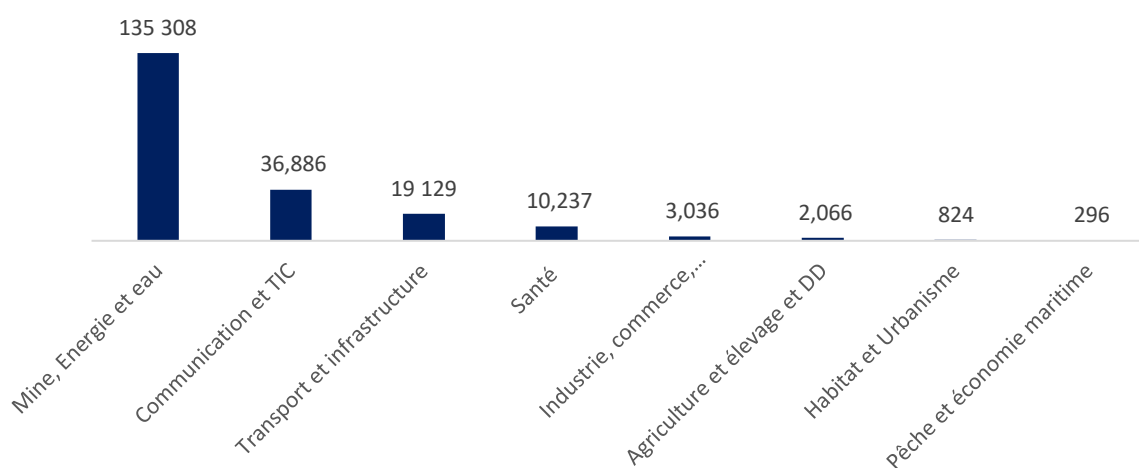
deuxième position avec une valeur ajoutée de 10,96 milliards d'UM suivis par les agences d'exécution et de suivi avec une valeur ajoutée de 5,57 milliards d'UM.

*Répartition de la valeur ajoutée brute en 2017 par vocation
(en milliards d'UM)*



Le secteur des mines, énergie et eau est le secteur prédominant en terme de valeur ajoutée, représentant ainsi 65% de la valeur ajoutée de l'ensemble des EPIC, SCP et assimilés. Il est suivi du secteur des communications et TIC (18%), puis celui du transport et des infrastructures (9%).

*Valeur ajoutée par secteur
(UM millions)*



Compte tenu de la nature du secteur dans lequel opère la SNIM, celle-ci affiche la valeur ajoutée la plus élevée en 2017. En effet, cette dernière s'élève à 115 695 000 000 UM représentant ainsi 56% des réalisations de l'ensemble des EPIC, SCP et assimilés étudiés.

SNIM	115 695 000 000
MAURITEL	38 306 759 131
SOMELEC	11 679 372 299
PANPA	7 986 143 677
CNAM	6 499 355 766
SNDE	4 924 375 624

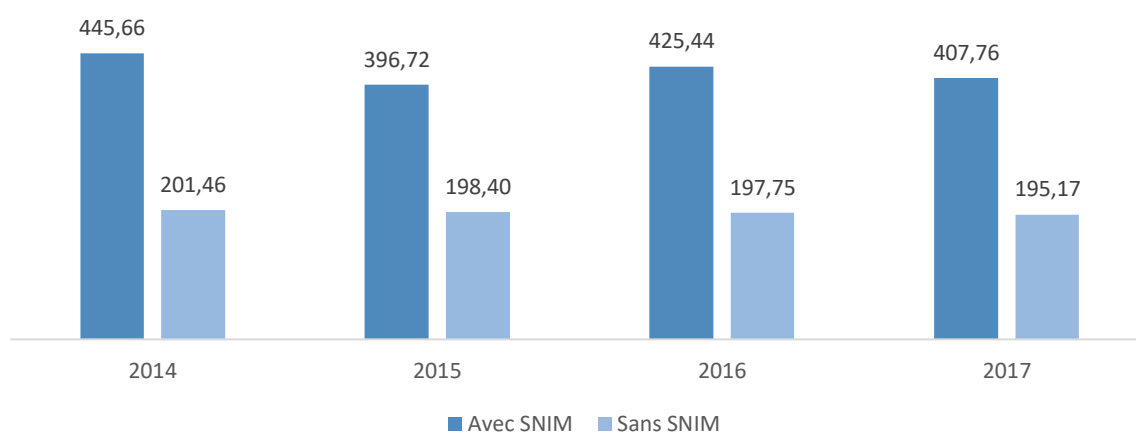
d. Charges

Les charges analysées au niveau de cette partie du rapport couvrent les charges de consommations intermédiaires, les charges du personnel et les autres charges.

Les charges de consommations intermédiaires regroupent à leur tour les achats consommés, les achats de sous-traitance, les charges externes liées à l'investissement et enfin les charges externes liées à l'activité.

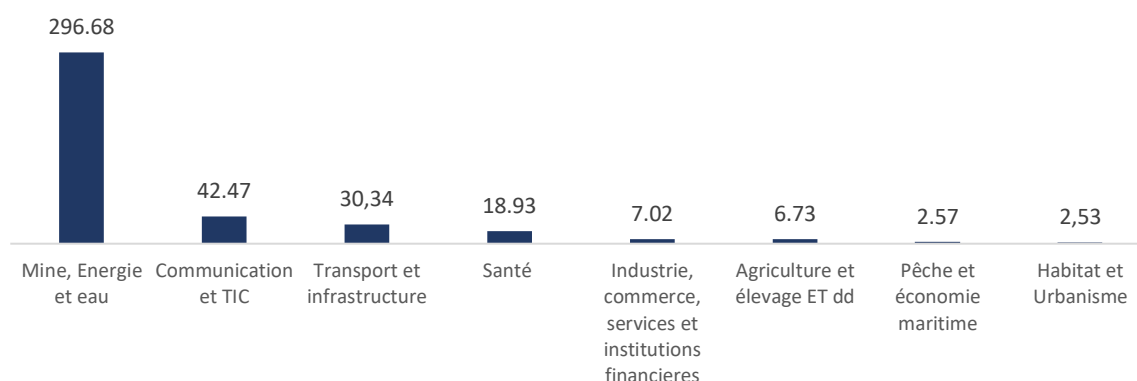
Le niveau des charges globales de l'Etat est constant sur la période de [2014-2017]. Les dépenses de la SNIM représentent en moyenne plus de la moitié du volume total de l'ensemble des EP étudiées sur la même période.

Evolution du volume global des charges des EP et assimilés en milliards d'UM



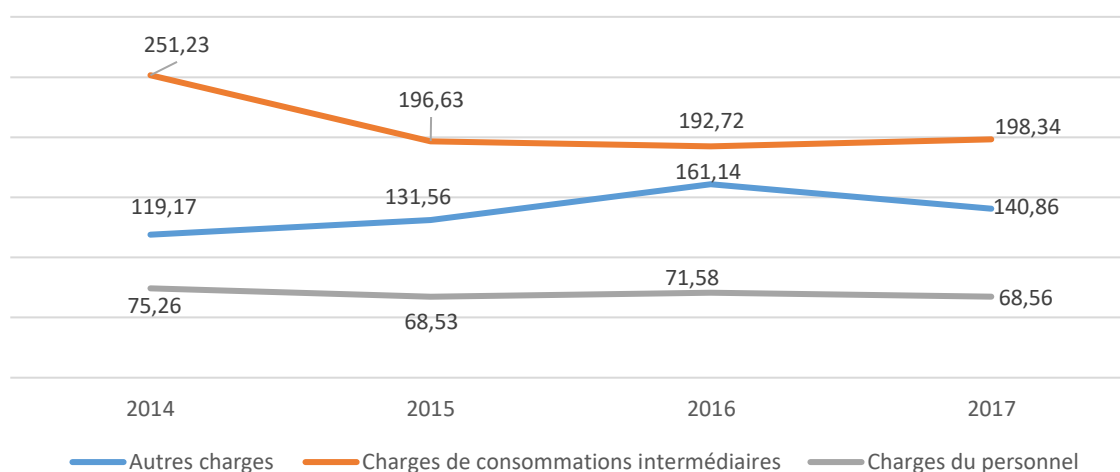
Le secteur des mines, énergie et eau ressort avec les charges les plus élevées du secteur public. Elles ont atteint une valeur de plus de 296 milliards UM en 2017, représentant ainsi 73% des charges de l'ensemble des secteurs. Elles sont suivies du secteur des communications et TIC (10%), puis celui du transport et infrastructure (7%).

*Total des charges par secteur en 2017
en milliards d'UM*



Les charges de consommations intermédiaires représentent 48,7% du total des charges en 2017 soit une valeur de 198 milliards d'UM. Les charges du personnel quant à elles, représentent 16,5 % du total des charges soit une valeur de 68,5 milliards d'UM

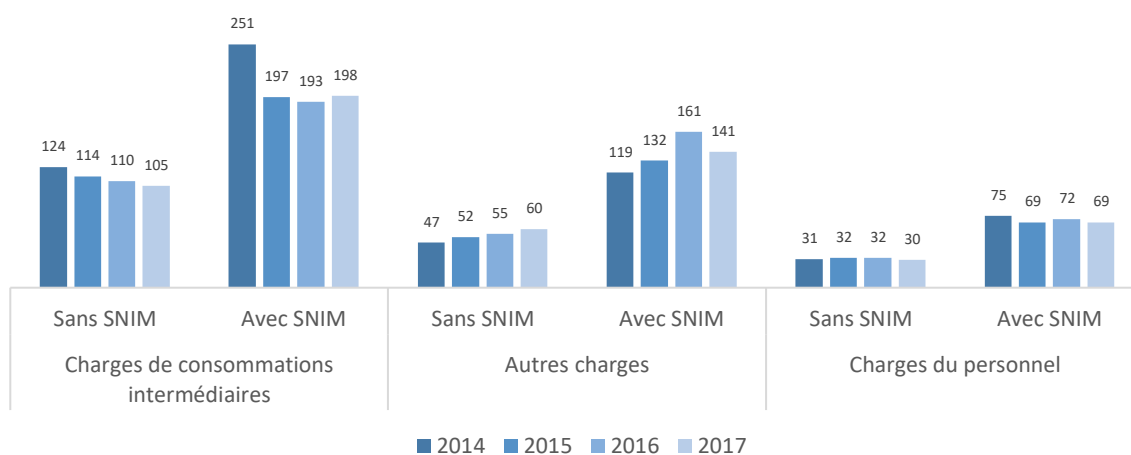
Evolutions des charges par nature en milliards d'UM



Les charges de la SNIM sont les plus élevées. Elles ont atteint une valeur de plus de 212 milliards UM en 2017.

EP	Charges d'exploitation 2017 (UM)
SNIM	212 080 000 000
SOMELEC	48 472 729 949
MAURITEL	35 548 306 565
SMHPM	16 860 353 144
MAIL	16 167 245 523
SNDE	12 875 054 817

Distinction entre les différentes charges (en milliards d'UM)

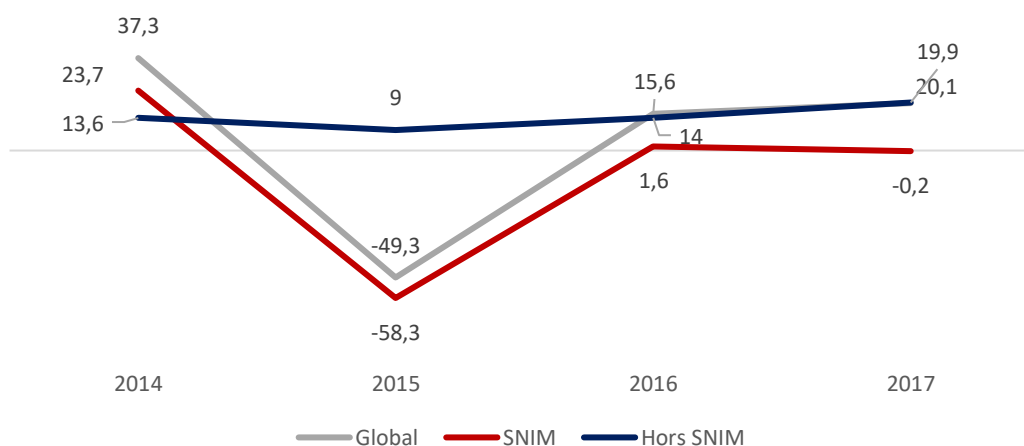


e. Résultat net

Le résultat net mesure la rentabilité d'une entreprise. Il constitue la différence entre les produits et les charges d'une entreprise. Il s'agit d'un indicateur qui donne des informations sur la performance globale d'une entreprise.

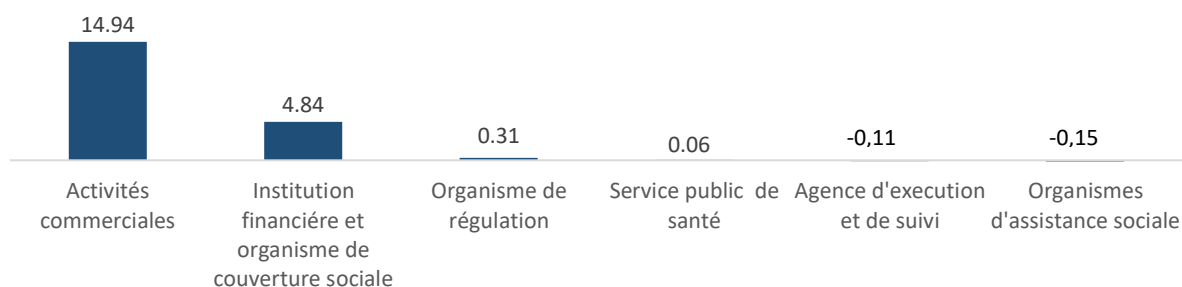
Les résultats nets affichés par le portefeuille d'EPIC, SCP et assimilés sont globalement positifs. La chute observée en 2015 est expliquée par la forte baisse des prix du minerai de fer sur le marché international d'environ 50 %.

Evolution du résultat net des EPIC, SCP et assimilés (en milliards d'UM)



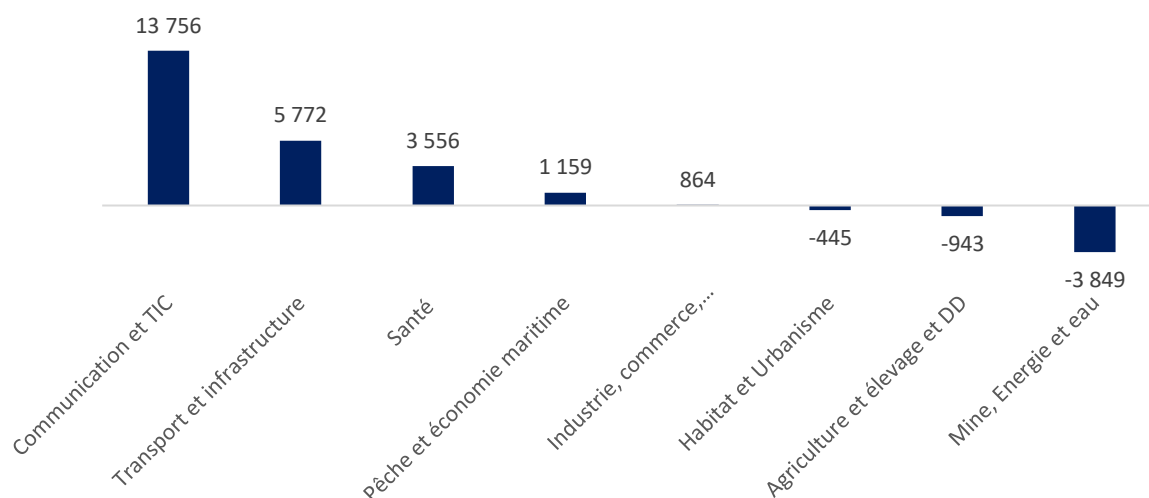
Les entreprises exerçant des activités commerciales ressortent avec les meilleurs résultats nets en termes de valeur. Ces derniers s'élèvent à près de 15 milliards d'Ouguiya en 2017 tandis que les agences d'exécution et les organismes d'assistance sociale affichent un résultat net déficitaire.

**Répartition du résultat net en 2017 selon la vocation des EPs
(en milliards d'UM)**



Le résultat net du secteur des communications et TIC prédomine les autres secteurs. Il a atteint une valeur de plus de 13 milliards UM en 2017. Le secteur des mines, de l'énergie et de l'eau a quant à lui enregistré un résultat net négatif. Cette baisse a été constatée en raison des résultats négatifs enregistrés principalement par la SNDE en 2017 qui représentent 85% du résultat net du secteur soit -3,5 milliards d'UM. La SNIM ne représente que 6% soit -0,2 milliards d'UM.

**Résultat net par secteur en 2017
(en millions d'UM)**



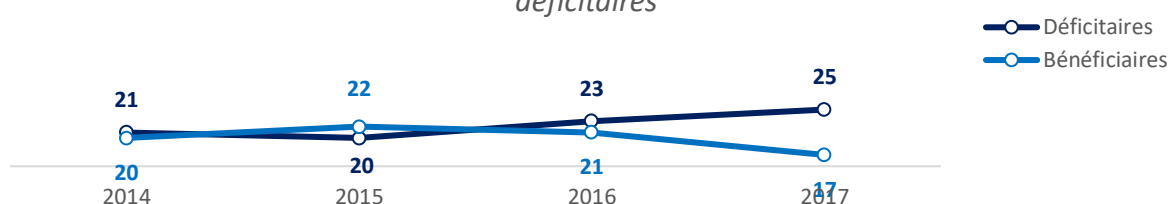
Le secteur des communications et TIC est prédominé par MAURITEL qui a enregistré un résultat net de plus de 14,8 milliards UM en 2017.

EP	Résultat net 2017 (UM)
MAURITEL	14 824 528 594
PANPA	3 663 528 440

PAN NDB	2 528 346 214
CNAM	2 361 705 812
SMCP	1 315 752 707

De manière plus détaillée, le nombre de déficitaires augmente sur la période étudiée en moyenne de 2 entreprises par année. Le déficit constaté est principalement la conséquence de la performance négative de SNDE (-3,5 Milliards d'UM) et de la SMPL (-1,3 Milliards d'UM). En ce qui concerne les EP bénéficiaires, leur effectif s'amoin-drit entre 2015 et 2017.

Evolution de la répartition des EPIC, SCP et assimilés en bénéficiaires et déficitaires



2. EPA

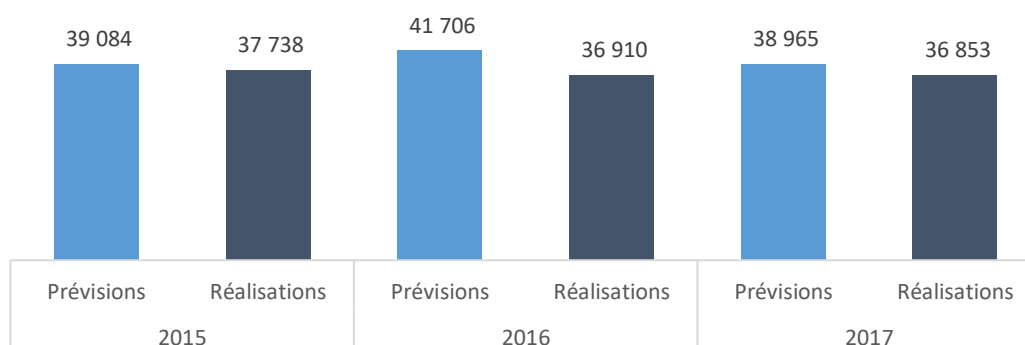
a. Ressources

Les ressources des établissements publics à caractère administratif (EPA) sont généralement constituées de subventions et dotations budgétaires accordées par l'Etat.

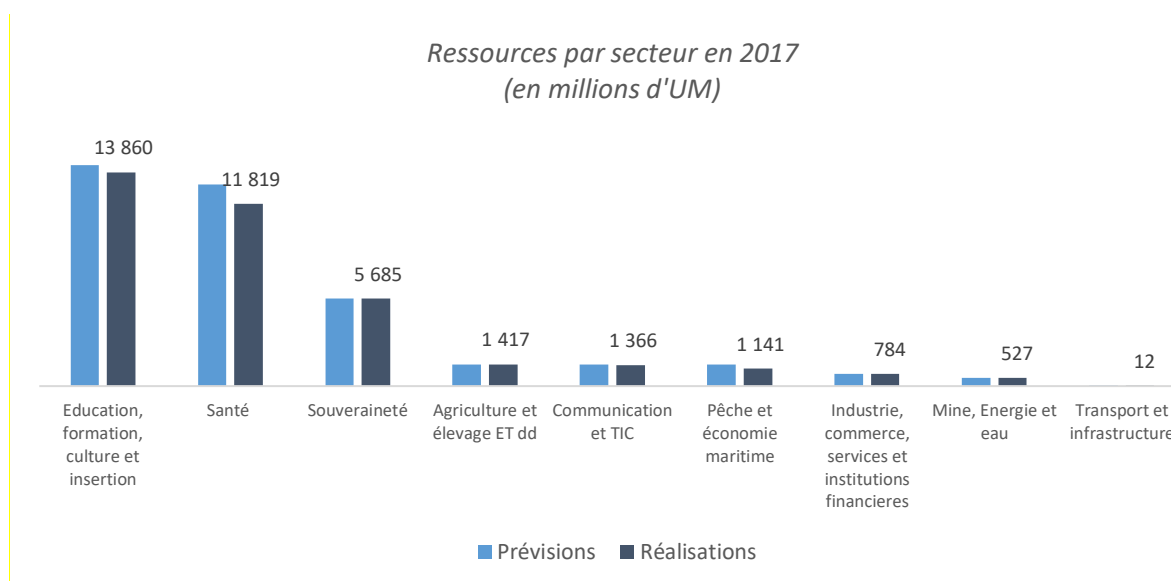
Ces ressources comprennent également des dons, des legs, des recettes propres, et même la contrepartie des travaux et prestations fournies par les EPA.

Concernant les EPA étudiés, les prévisions du budget sont légèrement supérieures à leurs réalisations et leur évolution est constante sur la période [2015-2017]. En effet, le taux de réalisation moyen est de 93% sur les trois années.

*Evolution des ressources
(en millions d'UM)*



Les ressources du secteur de l'Éducation, formation, culture et insertion ont été de plus de 13,8 milliards UM en 2017, suivis par la Santé (11,8 milliards UM) puis celui de la souveraineté (5,6 milliards UM).



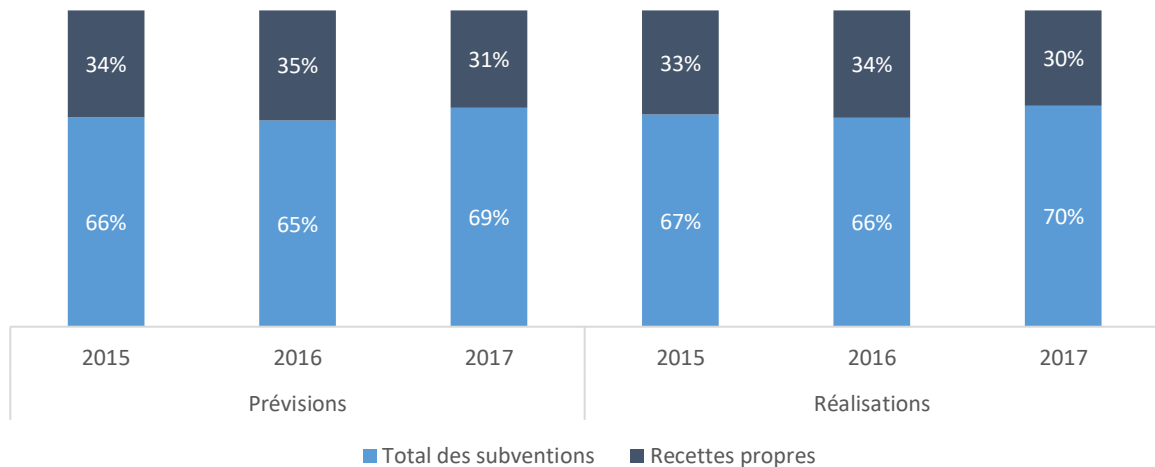
La forte concentration des subventions accordées aux secteurs de l'éducation et de la santé montrent que le gouvernement mauritanien place au centre de ses priorités le développement de ses secteurs sociaux.

De ce fait, une répartition quasi équitable du budget étatique ressort des chiffres de l'année 2017. Néanmoins, l'ANRPTS est l'établissement dont les ressources ont été les plus importantes en 2017.

EP	Ressources 2017 (UM)
ANRPTS	5 382 569 307
UNA	4 447 757 129
CHN	2 118 406 260
CNOU	1 908 054 474

Une grande partie des ressources des EPA provient des subventions qu'ils perçoivent annuellement. Ces dernières représentent en moyenne 67,6% du volume global et sont essentiellement constituées de subventions de fonctionnement.

Evolution de la répartition des ressources



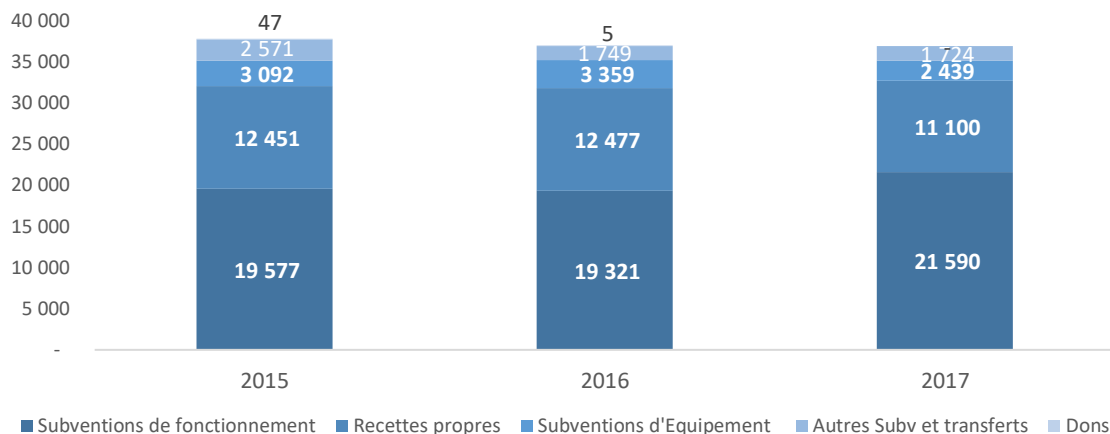
Les subventions accordées par l'Etat se divisent en deux principales catégories. La première est une subvention de fonctionnement, elle couvre la grande partie des ressources des EPA.

La deuxième catégorie est appelée subvention d'équipement inscrite au budget consolidé d'investissement de l'Etat (BCI).

Par ailleurs, certaines EPA peuvent bénéficier d'autres subventions provenant de leurs tutelles techniques.

Les dépenses des EPA sont principalement liées à leurs activités tandis que le budget alloué à leur expansion et développement s'amointrit sur la période étudiée en passant de 33% à 30% du volume globale des subventions perçues.

Evolution de la répartition des ressources (en millions d'UM)



Les subventions de fonctionnement sont passées de 19,5 milliards d'UM en 2015 à près de 21,5 milliards d'UM en 2017. Ceci montre la volonté du gouvernement de renforcer davantage son appui aux EPA.

b. Charges

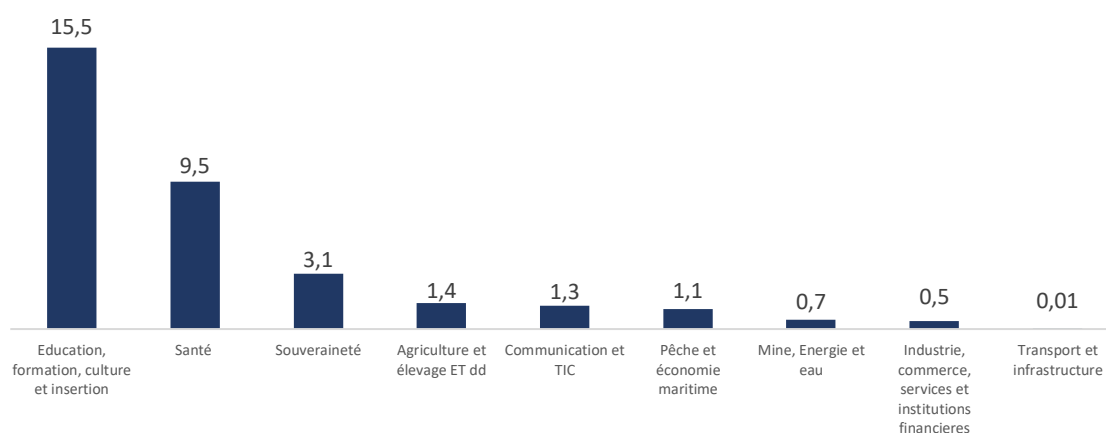
Dans un contexte où les charges d'exploitation reflètent souvent le niveau de maturité d'une entreprise et la dynamique de son activité, il est nécessaire d'analyser la structure des dépenses des EPA, le but étant d'atteindre une maîtrise ultime et éventuellement de renforcer leurs performances.

Les charges de fonctionnement courant, des équipements, les frais de personnel ainsi que les bourses ont été incluses dans l'analyse. Ce choix s'appuie par les vocations et les domaines d'activités qui caractérisent la majorité des EPA.

Les prévisions de ces dernières s'alignent en partie aux réalisations.

Les charges du secteur de l'éducation, formation, culture et insertion sont les plus importantes des secteurs dans lesquels les EPA opèrent. Ils couvrent ainsi environ 40% du volume de dépense global en 2017. Il est suivi du secteur de la santé dont le total des dépenses s'élève à 9,5 milliards UM.

Répartition des charges par secteur en 2017
(en milliards d'UM)

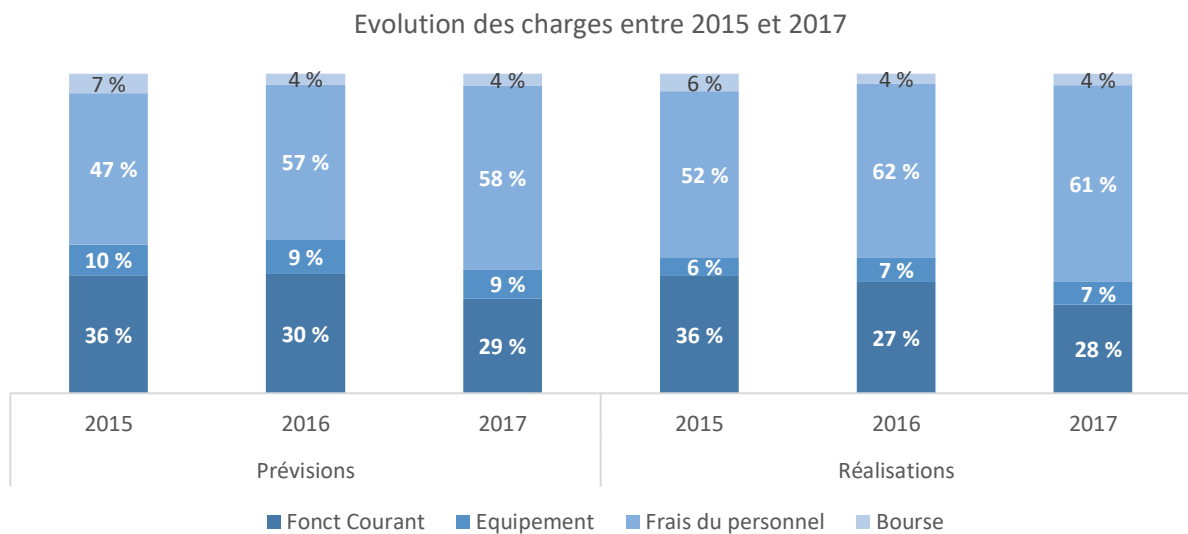


Les entreprises présentées ci-dessous représentent 36% du total des charges du portefeuille public mauritanien. On retrouve deux établissements appartenant au secteur de la santé, notamment l'Hôpital Cheikh Zayed et le Centre National de Cardiologie. Tandis que l'Université de Nouakchott à elle seule accapare plus de 14% des dépenses du secteur de l'éducation, formation, culture et insertion.

EP	Charges 2017
UNA	4 269 746 687
ANRPTS	2 763 262 142
HCZ	1 321 181 571
CNC	1 301 519 693

Les charges des EPA étudiées se caractérisent par la prédominance des charges de fonctionnement courant. Ce constat est généralement très répandu et s'explique par leur liaison directe à l'activité d'exploitation. D'ailleurs, elles dépassent légèrement les prévisions.

Par ailleurs, les EPA consacrent en moyenne autour de 50% de la structure de leurs charges aux frais du personnel et autour de 33% pour les charges du fonctionnement courant.



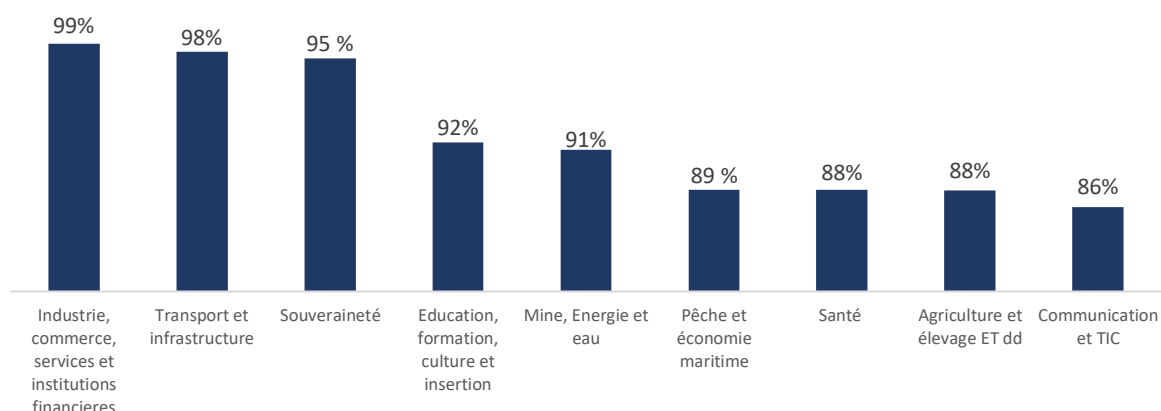
c. Taux d'exécution des dépenses budgétaires

Le taux d'exécution permet de mesurer la réalisation des charges des EPA par rapport à leurs prévisions. Celui-ci s'élève en moyenne à 90% entre les trois années.

Comparés aux autres charges, les frais de personnel réalisent le plus haut taux d'exécution à raison de 95% et impactent largement le taux d'exécution du total des charges.

Par ailleurs, la majorité des établissements publics s'aligne avec leurs prévisions, réalisant ainsi un taux d'exécution dépassant en général 80%.

Répartition du taux d'exécution par secteur en 2017



II. La structure financière

La performance économique des EPIC, SCP et assimilés a été évaluée à travers leurs tableaux de formation de résultat ainsi que leurs comptes de produits et de charges. L'analyse financière suivante se fera sur la base des bilans de l'ensemble de ces entreprises. Ceci permettra d'avoir une idée claire de la santé financière de celles-ci. Seront étudiés d'une part, les actifs et les fonds propres de ces entités ; et de l'autre leur endettement net.

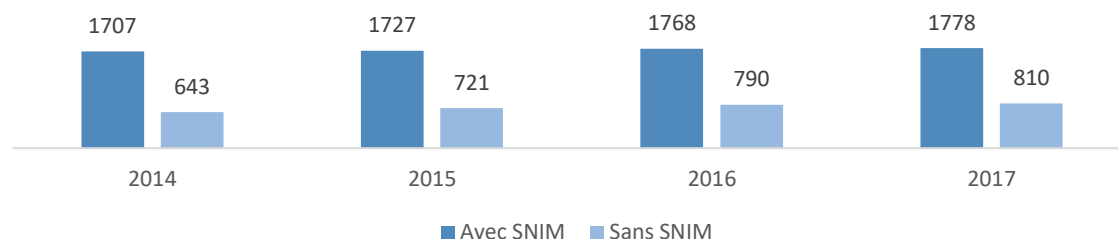
Les établissements publics à caractère administratif ne disposant pas d'une structure financière semblable à celle des EPIC, SCP et assimilés, la partie suivante n'appréhendera que la situation du bilan de ces derniers.

a. Actifs nets

Le total actif renseigne sur le patrimoine de l'entreprise. Il donne une appréciation effective de ce que détient l'entreprise. Généralement, on distingue l'actif immobilisé qui regroupe les biens durables dont l'entreprise est propriétaire et qui sont nécessaires à l'exercice de son activité (immobilisations incorporelles, corporelles et financières) et l'actif circulant qui est constitué par les éléments du patrimoine qui ne restent pas durablement dans l'entreprise et/ou qui sont transformés (marchandises ou produits finis transformés en créances lorsqu'ils sont vendus, créances transformées en liquidités lors du règlement des clients...).

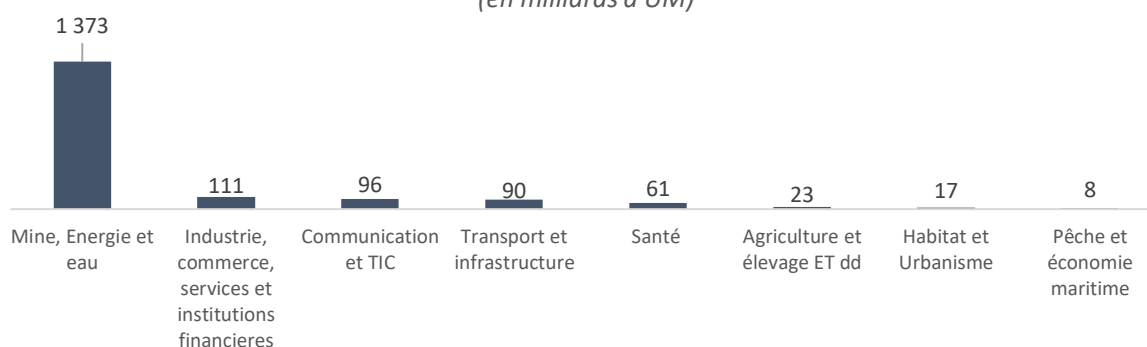
En 2017, l'actif net de la SNIM a atteint 968 milliards d'UM et représente plus de la moitié de l'ensemble des actifs nets enregistrés par les différentes EP traitées dans ce rapport.

Evolution des actifs nets des EPIC, SCP et assimilés
(en milliards d'UM)



La répartition du patrimoine des EPIC, SCP et assimilés est caractérisée par la prédominance des actifs nets du secteur des mines à raison de 87% de l'ensemble du portefeuille de l'Etat.

Répartition des actifs nets par secteur en 2017
(en milliards d'UM)



Plus précisément, la Société Nationale Industrielle et Minière détient plus de 70% du total des actifs du secteur des Mines, Energie et Eau. Ce dernier est représenté par deux autres entreprises au top 5 notamment la Société Mauritanienne d'Électricité et la Société Nationale des Eaux. Le total des actifs des cinq entreprises présentées ci-dessous représente 85% des actifs nets du portefeuille de l'Etat.

EP	Actifs nets 2017
SNIM	968 006 000 000
SOMELEC	232 355 539 780
SNDE	154 634 605 063
MAURITEL	79 394 158 601
MAIL	52 249 848 671

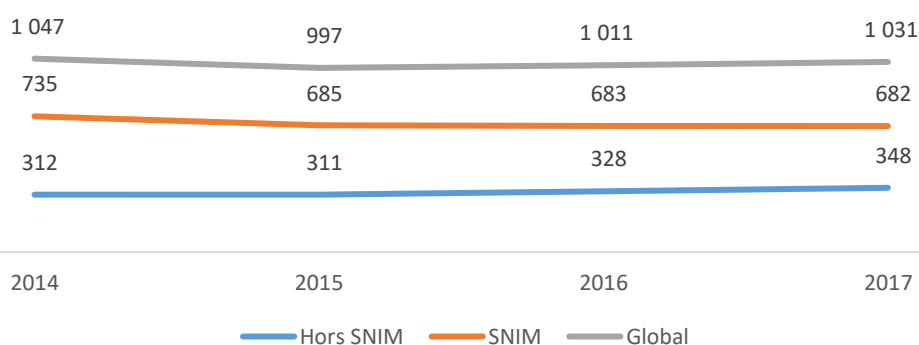
b. Fonds propres

Les fonds propres sont les ressources (passif) d'une société qui appartiennent à ses actionnaires. Ils comprennent :

- Le capital social
- Les réserves
- Le report à nouveau
- Autres fonds propres
- Résultat net en attente d'affectation
- Subventions d'équipement
- Provisions pour risques et charges

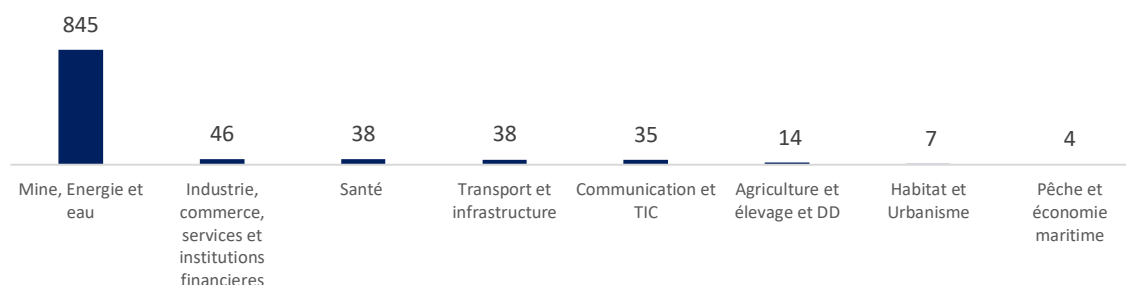
L'évolution enregistrée pendant la période couverte par l'étude est relativement constante. Le volume important des fonds propres des 50 EP est dû aux chiffres qu'affiche la SNIM. En effet, ceux-ci représentent plus de 67% des fonds propres enregistrés par l'ensemble des EP au titre de l'année 2017.

*Evolution des fonds propres des EPIC, SCP et assimilés
(en milliards d'UM)*



L'impact de la SNIM sur le portefeuille de l'Etat est important, elle tire plus précisément le secteur des mines, énergie et eau vers le haut. En effet, les fonds propres de ce secteur représentent 82% des fonds propres de l'ensemble des entreprises publiques.

*Répartition des fonds propres par secteur en 2017
(en milliards d'UM)*



En plus de la SNIM, il existe d'autres entreprises publiques dont les fonds propres sont importants appartenant à des secteurs divers, notamment les télécoms, la santé et les industries, commerce, services et institutions financières. Ceux-ci représentent une part de 89% des fonds propres du portefeuille de l'Etat.

EP	Fonds propres 2017
SNIM	682 235 000 000
SNDE	138 824 049 575
MAURITEL	33 765 208 873
COMASUD	30 969 503 403
CNAM	29 691 879 719

c. Situation nette

La situation nette se détermine de deux manières à partir d'un bilan comptable. La première méthode consiste à déterminer la situation nette à partir du passif de l'entreprise. La deuxième a pour principe le cumul de l'actif auquel l'endettement est déduit.

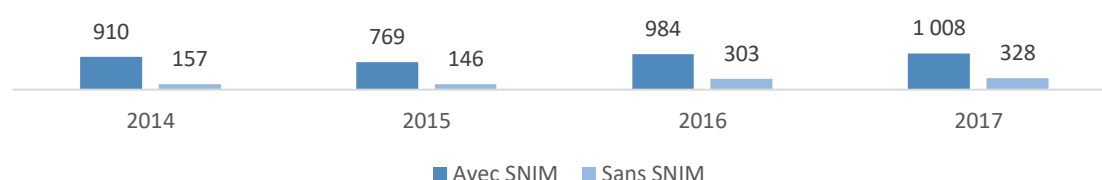
L'approche retenue est la première. De ce fait, la situation nette a été calculée en additionnant tous les éléments composant les capitaux propres des EP concernés. Ainsi, la situation nette des entreprises étudiées comprend :

- Le capital social
 - Les réserves
 - Le report à nouveau
- Le résultat.

La SNIM affiche une situation nette plus favorable que celle du reste des EP. Ceci est dû aux investissements importants qu'effectue l'entreprise ainsi qu'à la nature de son activité qui nécessite des fonds importants.

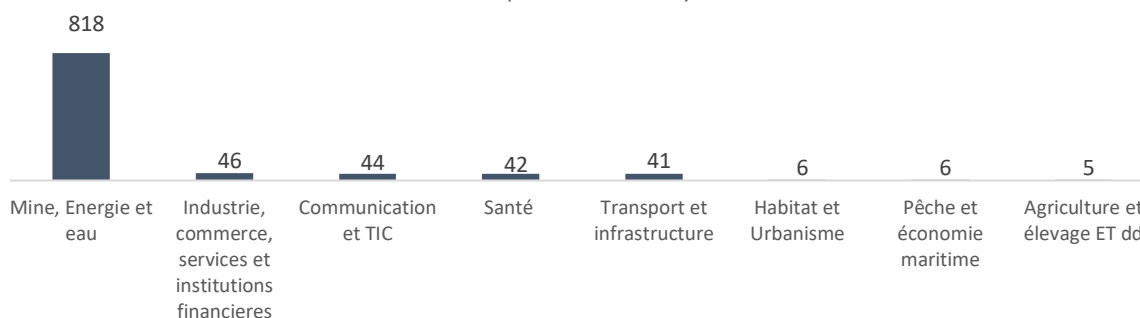
Par ailleurs, la situation nette des EPIC, SCP et assimilés s'améliore au cours de la période étudiée. Elle est passée de 910 Milliards d'UM en 2014 à 1 008 Milliards en 2017 réalisant ainsi une croissance annuelle moyenne positive de 27,72%.

*Evolution de la situation nette des EPIC, SCP et assimilés
(en milliards d'UM)*



En termes de répartition par secteur, l'impact de la SNIM est remarquable. La situation nette du secteur des mines représente 76,4% du total du portefeuille de l'Etat.

Répartition de la situation nette par secteur en 2017
(en milliards UM)



En plus de la SNIM, il existe d'autres entreprises publiques dont la situation nette est favorable appartenant à des secteurs divers, notamment les télécoms, la santé et les industries, commerce, services et institutions financières. Ceux-ci représentent une part de 91% du total de la situation nette du portefeuille de l'Etat.

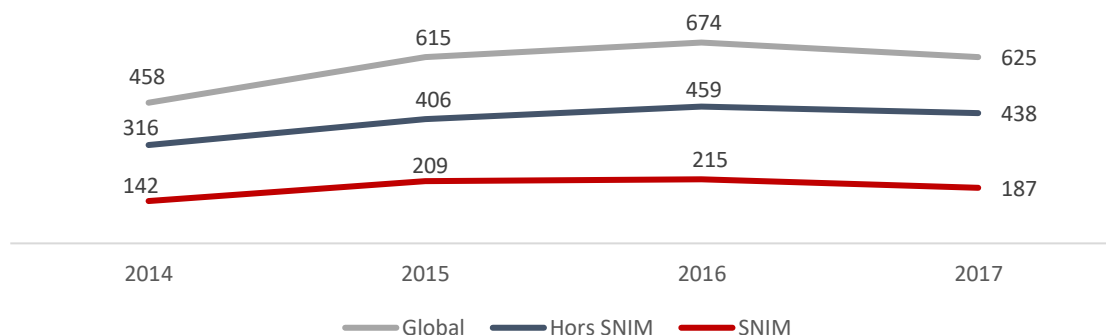
EP	Situation nette 2017
SNIM	677 103 000 000
SNDE	122 694 203 789
MAURITEL	45 859 100 635
COMASUD	30 410 006 806
CNAM	31 738 899 769

d. Endettement net

L'endettement net représente la situation financière d'une entreprise vis-à-vis de ses tiers hors exploitation (dettes fournisseurs, fiscales et sociales) à savoir les banques (dettes financières à court, moyen et long terme) ainsi que les associés, le cas échéant.

De manière globale, l'endettement des entreprises est maintenu à un niveau relativement constant tout au long de la période [2014-2017]. L'endettement de la SNIM représente quant à lui en moyenne sur la période près de 33% de l'endettement net des EPIC, SCP et assimilés étudiés. Cette quotepart s'est réduite en 2017 pour représenter moins de 30% du total de l'endettement net des dites entreprises, sociétés et assimilés étudiés.

Evolution de l'endettement net des EPIC, SCP et assimilés
(en milliards d'UM)



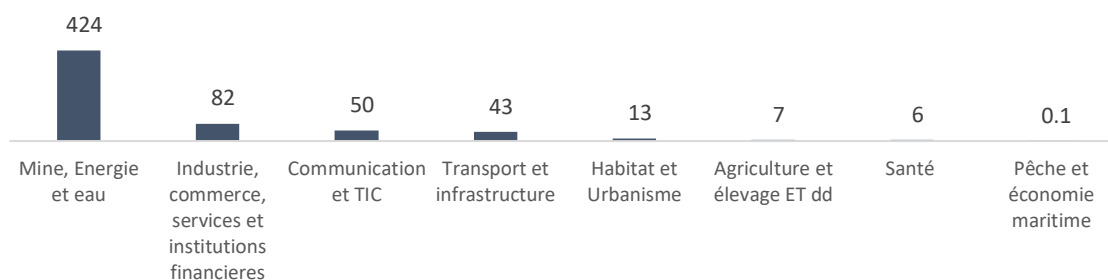
Les entreprises à vocation commerciales sont celles qui ont le plus recours au financement extérieur de leurs activités.

Endettement net des EPIC, SCP et assimilés par vocation en 2017
(en milliards d'UM)



Par ailleurs, le secteur des mines, énergie et eau dispose de l'endettement le plus important du pays. En effet, la nature du secteur nécessite de lourds investissements généralement financés par des prêts à long terme, notamment pour la mise en place d'infrastructures minières et le développement de l'accès à l'électricité.

Endettement net des EPIC, SCP et assimilés par secteur en 2017
(en milliards d'UM)



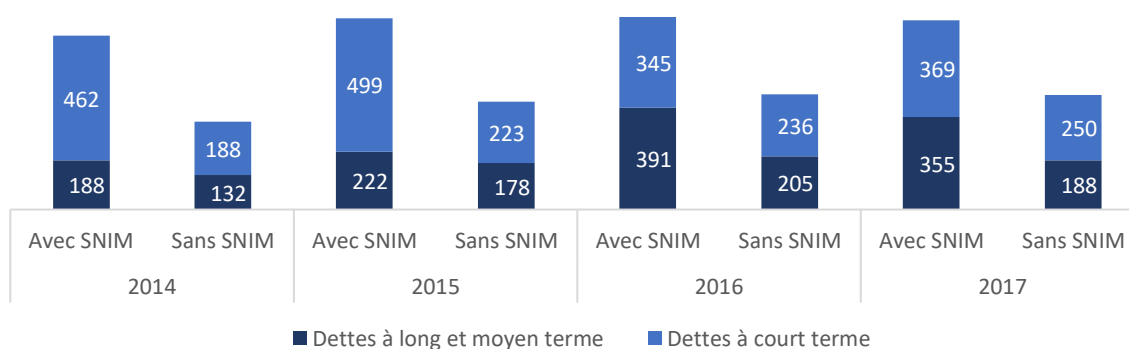
Dans ce cadre, la SOMELEC constitue l'entreprise disposant de l'endettement net le plus élevé du secteur public (sa dette représente environ 35% du volume global en 2017) devançant la SNIM.

EP	Endettement net 2017
SOMELEC	218 504 011 414
SNIM	187 155 000 000
SONIMEX	46 598 260 925
MAURITEL	40 024 153 651
MAIL	37 642 459 091

En termes de répartition par typologie de dettes au-delà de l'endettement net, de manière spécifique, les dettes à moyen et à long terme ont devancé les dettes à court terme à partir de 2016 pour représenter en 2017 près de 57% de l'endettement net.

Sans la SNIM, les dettes à court terme augmentent sur la période 2014-2017 avec un taux de croissance annuel moyen de 7% et restent inférieures aux dettes à moyen et à long terme.

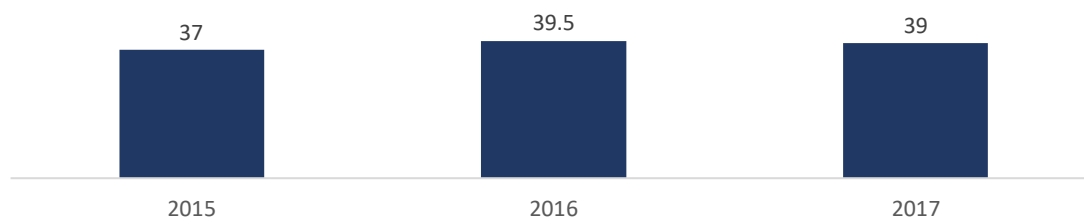
*Evolution des dettes à court terme et à moyen et long terme
(en milliards d'UM)*



III. Les relations avec l'Etat

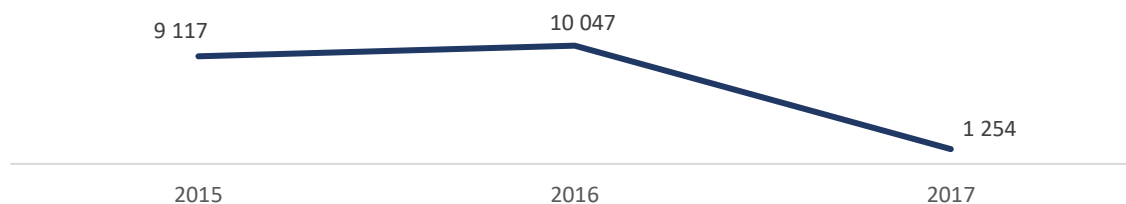
Les transferts budgétaires inscrits au niveau de la loi des finances de l'Etat envers les EP ont réalisé une croissance annuelle moyenne de 2,67% entre 2015 et 2017. En effet, ceux-ci sont passés de 37 Milliards d'UM à 39 Milliards d'UM.

*Evolution des transferts budgétaires
(en milliards d'UM)*



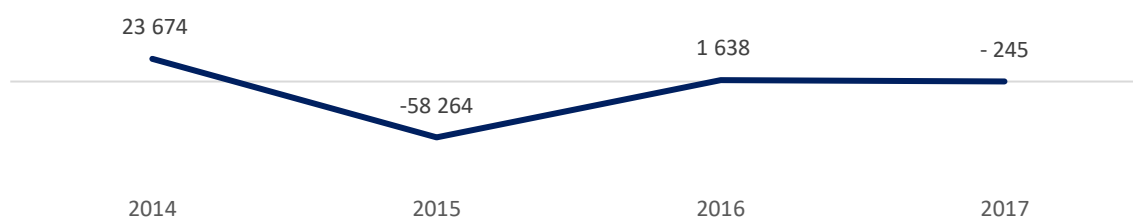
Dans l'autre sens, Les recettes générées par le versement de dividendes des entreprises envers l'Etat ont, quant à elles, affiché une baisse sur la période [2015-2017]. En effet, celles-ci passent de 9,1 milliards d'UM en 2015 à 1,2 milliards d'UM en 2017.

*Evolution du versement de dividendes des entreprises publiques
(en millions d'UM)*



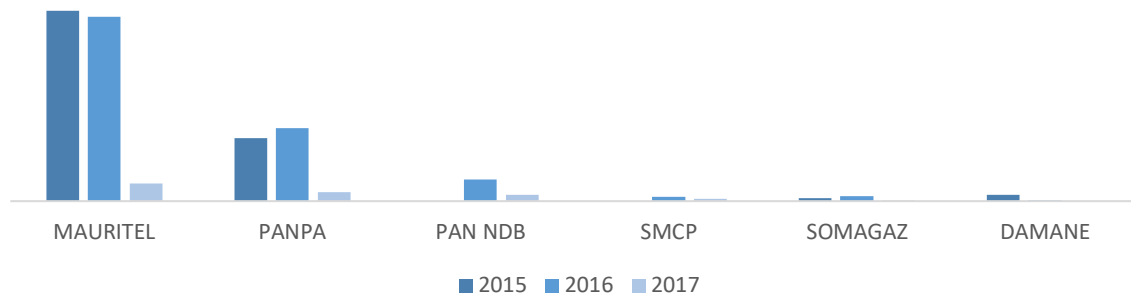
Cette baisse constatée est la conséquence non versement de dividendes par certaines entreprises comme la SNIM (en raison des résultats déficitaires de l'entreprise en 2015 et 2017).

*Evolution du résultat net de la SNIM
(en millions d'UM)*



Les autres entreprises publiques affichent également une tendance baissière au niveau de leurs dividendes :

*Evolution du versement de dividendes par EP
(en millions d'UM)*



PARTIE 3 : UNE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Cette partie apporte une troisième dimension à l'analyse de la performance des entreprises publiques mauritaniennes. Elle passe en revue les principales caractéristiques des huit secteurs porteurs de l'économie à travers trois axes.

Le premier consiste à apprécier la contribution de chaque groupement de statuts d'EPIC, SCP et assimilés, en effet la contribution de chacune des entités publiques varie en fonction de son statut juridique.

Ensuite, l'analyse a porté sur la vocation des entreprises par secteur. Cet axe donne un aperçu sur la répartition des différents acteurs d'un secteur selon leur vocation principale.

Le troisième aspect de cette analyse sectorielle repose sur la présentation des grandes structures étatiques qui contribuent le plus à la richesse et au développement de l'économie de la Mauritanie.

I. Agriculture, Élevage et Développement Durable

Le secteur de l'agriculture et de l'élevage recèle un potentiel considérable. Il contribue à plus de 14 % du PIB mauritanien en 2017 et représente plus 38% de l'emploi selon la Banque Africaine de Développement (BAD). Par ailleurs, près de 62 % de la population totale vit principalement d'activités rurales.

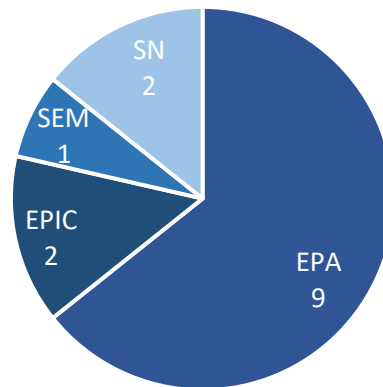
Le gouvernement s'investit dans la lutte contre la pauvreté au travers de la promotion du secteur agricole et la mise en place d'une stratégie durable, axée sur le développement humain et permettant de garantir la sécurité alimentaire par le biais d'une agriculture moderne et compétitive ; contrairement à une agriculture de subsistance.

Afin de relever les défis, le gouvernement a adopté une stratégie permettant de valoriser les synergies entre l'agriculture et l'élevage. Il s'agit du fondement principal du développement rural intégré et ce, à travers la mise en place de :

- L'élevage intensif
- L'agriculture de petite irrigation
- Le renforcement des programmes de formations, de recherches et développement.

Le secteur agricole mauritanien regroupe 14 entreprises publiques. Il se caractérise par une prédominance des établissements à caractère administratif. En effet, les EPA représentent plus de 64%. La Société des Abattoirs de Nouakchott est la seule entreprise d'économie mixte dans ce secteur. Le secteur agricole compte aussi deux établissements publics à caractère industriel et commercial et deux sociétés nationales.

Répartition des EP par statut

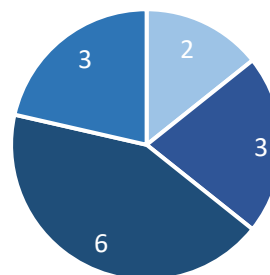


Les services publics d'éducation, de formation et de recherche représentent 6 établissements sur les 14 du secteur (soit 42%).

Les services publics administratifs et les agences d'exécution et de suivi représentent 3 établissements chacune.

Seuls deux établissements sont à activités commerciales.

Répartition des EP par vocation



- Activités commerciales
- Agence d'exécution et de suivi
- Service public d'éducation, formation et recherche
- Services publics administratifs

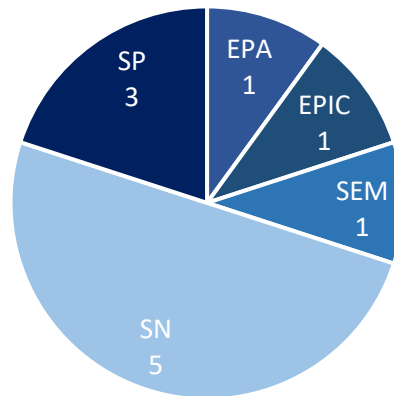
II. Communication et TIC

La politique du gouvernement Mauritanien vise à développer le secteur des TIC afin d'une part d'accroître sa contribution à la création d'emplois et la diversification de l'économie nationale et d'autre part de se munir d'un dispositif de traitement et de diffusion de l'information conforme aux normes internationales en matière de qualité, de sécurité, de performance et de disponibilité.

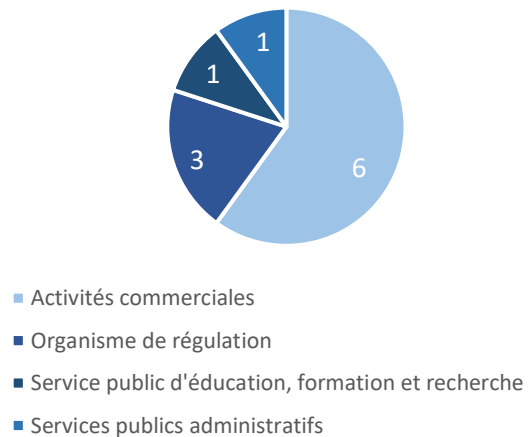
Le secteur des communications et TIC mauritanien regroupe 11 entreprises publiques. Il se caractérise par une prédominance des sociétés nationales (soit 5 entreprises sur 11). Sur les 11 établissements du secteur, 1 seulement est de statut EPA. Cela s'explique par la nature du secteur.

En termes de vocation, les entreprises ayant des activités commerciales prédominent le secteur des communications et des TIC. Elles représentent 60% du secteur. Il existe deux organismes qui réglementent le secteur des communications qui sont la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) et la Société pour le Développement des Infrastructures Numériques (SDIN). Les services publics administratifs sont représentés par l'Agence Mauritanienne d'Information.

Répartition des EP par statut



Répartition des EP par vocation



III. Education, formation, culture et insertion

Le système éducatif Mauritanien a connu des progrès ces dernières années. En effet, selon le Rapport d'Etat d'un système Educatif National (RESEN), le taux d'accès au préscolaire est estimé à environ 9.3% en 2015.

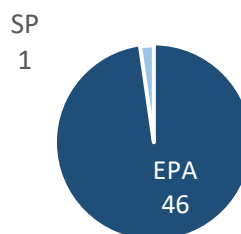
La Formation Technique et Professionnelle (FTP) quant à elle, a connu un taux d'accroissement moyen annuel de près de 15% durant la période [2004-2014]. Ses effectifs s'élèvent à un total de 7602 personnes en 2016. En ce qui concerne l'enseignement supérieur le taux d'accroissement moyen annuel est de 4% au cours de la même période.

Néanmoins le potentiel du secteur de l'éducation demeure globalement sous exploitée. Afin de remédier aux dysfonctionnements affectant ce secteur, le gouvernement s'est résolument engagé à y faire face en adoptant des réformes structurelles et institutionnelles.

Le secteur de l'éducation, de la formation, de la culture et de l'insertion est caractérisé par une prédominance des établissements publics à caractère administratif.

Seule l'Agence Nationale de Promotion d'Emploi des Jeunes a un statut particulier.

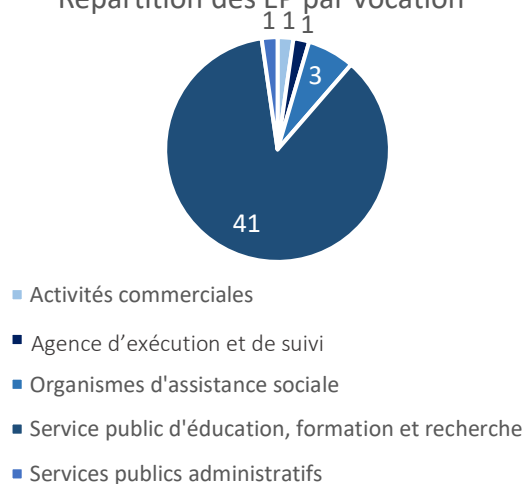
Répartition des EP par statut



Les services publics d'éducation, de formation et de recherche représentent quarante-et-un établissements sur les quarante-quatre du secteur (soit 86%), à noter lycées de formation technique, les universités, les instituts, les écoles et les centres de formation. Les services publics administratifs sont représentés à travers la Fondation Nationale pour la Sauvegarde des Villes Anciennes (FNSVA).

Seul l'Office du Complexe Olympique (OCO) a des activités commerciales.

Répartition des EP par vocation



IV. Habitat et urbanisme

Le secteur du bâtiment est un secteur permettant de lutter efficacement contre la pauvreté. Ainsi l'Etat Mauritanien a déployé des efforts afin d'accélérer le processus d'urbanisation et la construction de nouveaux logements et d'infrastructures de base pour tous.

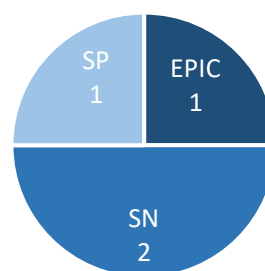
Le PIB du secteur BTP dominé à 82.5 % par le secteur informel a atteint une croissance de 39,7 % en 2014. Son potentiel de création d'emploi s'élève à 19.640 personnes la réforme de ce secteur est axée sur l'adaptation de l'habitat aux réalités environnementales et climatiques du pays.

En effet, en répondant aux problématiques du manque d'infrastructures, de l'accès limité des populations urbaines et rurales au marché et aux services de base, ainsi que du manque d'entretien des bâtiments et équipements publics, plusieurs efforts ont été réalisés ces dernières années et le secteur regorge de nombreuses opportunités.

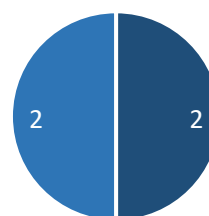
Le secteur de l'habitat et de l'urbanisme est composé de deux sociétés nationales à noter l'Office National d'Assainissement (ONA) et la Société Nationale ISKAN, d'une SP (l'Agence pour le développement Urbain) et d'un EPIC qui est l'Établissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux (ETR-ML).

La société nationale ISKAN et l'Office National de l'Assainissement sont les seuls établissements marchands du secteur. L'Agence pour le développement Urbain et l'Établissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux sont quant à eux des agences d'exécution et de suivi.

Répartition des EP par statut



Répartition des EP par vocation



- Activités commerciales
- Agence d'exécution et de suivi

V. Commerce, industrie et services

Le secteur industriel en Mauritanie compte pour 34,5% du PIB en 2016. Toutefois, il est peu pourvoyeur d'emploi. Le secteur des services quant à lui forme 41% du PIB au titre de la même année.

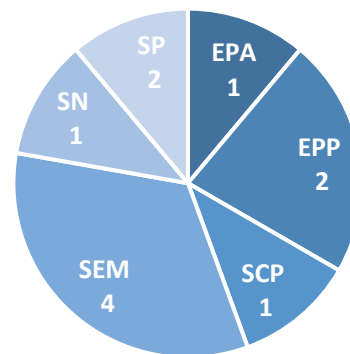
Le développement de l'industrie surtout de transformation des matières premières locales et de substitution à l'importation constitue l'axe principal de La Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) qui définit toute la stratégie du gouvernement en la matière.

Afin de dynamiser ce secteur, l'Etat a mis en place une réforme stratégique afin d'asseoir une économie diversifiée et durable fondée sur la valorisation des potentialités des secteurs de la pêche, des ressources minières et énergétiques etc.

Le secteur du commerce, de l'industrie et des services est caractérisé par une prédominance des SEM et des EP, elles représentent respectivement trois et deux établissements.

Les EPA quant à eux sont uniquement représentés juste par l'Office National du Tourisme (ONT).

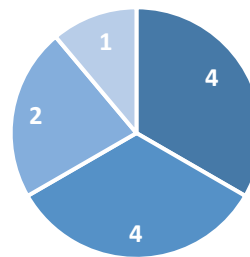
Répartition des EP par statut



Le secteur est composé de onze établissements :

- Trois établissements ayant des activités commerciales (La Compagnie mauritanienne de sucre et dérivés qui est en cours de création, la Société nationale d'importation et d'exportation qui est en cours de dissolution et la Société des Chantiers Navals de Mauritanie qui est en activité) ;
- Deux organismes à caractère professionnel (la Chambre de commerce d'industrie et d'agriculture de Mauritanie et la Chambre nationale de l'artisanat et des métiers) ;
- Trois institutions financières (la Caisse de Dépôt et de Développement, Damane assurance SA et Chinguetti Bank) ;
- Un organisme à caractère administratif (l'Office National du Tourisme).

Répartition des EP par vocation



- Activités commerciales
- Institution financière et organisme de couverture sociale
- Organisme à caractère professionnel
- Services publics administratifs

VI. Mine, Energie et Eau

Le secteur minier assure plus d'un tiers des ressources budgétaires du pays mais reste très sensible aux fluctuations des cours des métaux précieux notamment celui du fer.

Quant au secteur de l'électricité, le gouvernement s'efforce de favoriser un accès généralisé et à moindre coût permettant le développement économique du pays.

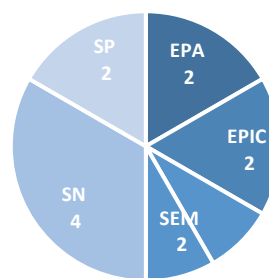
Afin d'atteindre une gestion optimale du secteur, la Mauritanie s'est engagée dans une stratégie de modernisation en se tournant vers un programme basé sur la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire attractif et d'un mix énergétique. L'objectif était de s'assurer que les énergies renouvelables représentent plus de 30 % de la production nationale d'électricité.

SN sont majoritaires dans le secteur mine, énergie et eau. Elles représentent 33% du secteur. Parmi les sociétés les plus importantes du secteur, on note bien évidemment la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) qui est une société anonyme.

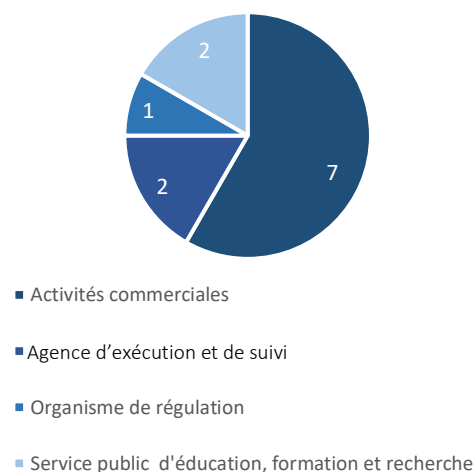
Le secteur est composé de douze entreprises :

- Sept entreprises ayant des activités commerciales (SNIM, SOMAGAZ, SOMELEC, SNDE, SOMIR, SMHPM, ONSER) ;
- Deux agences d'exécution et de suivi (l'Agence pour l'Accès Universels aux Services et Société Nationales des Puits et Forages) ;
- Un organisme de régulation (la commission nationale des hydrocarbures) ;
- Deux établissements de services publics d'éducation, de formation et de recherche (le Centre National des Ressources en Eau et l'Office Mauritanien de Recherches Géologiques).

Répartition des EP par statut



Répartition des EP par vocation



VII. Pêche et économie maritime

Le secteur de la pêche est un secteur prépondérant et stratégique de l'économie Mauritanienne. Il contribue fortement à la création de valeur et de richesse nationale, aux recettes budgétaires ainsi qu'aux équilibres macroéconomiques.

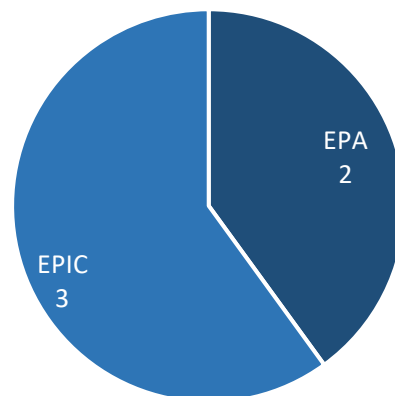
Il représente près de 6% du PIB national et près de 60 000 emplois directs en 2017. Selon le ministère de la pêche et de l'économie maritime, le chiffre d'affaires est chiffré à 38 milliards d'UM, selon les données de l'IMROP.

Afin d'optimiser la gestion du secteur, un plan stratégique quadriennal (2015-2019) mis en place dans le cadre du développement durable et de lutte contre la pauvreté vise notamment :

- Une connaissance approfondie des ressources halieutiques afin de garantir une gestion durable et responsable des ressources
- Une meilleure gouvernance et une gestion transparente du secteur
- Une croissance de la contribution du secteur à l'économie.

Le secteur de la pêche et de l'économie maritime est composé de trois établissements publics à caractère industriel et commercial à noter le Marché au Poisson de Nouakchott (MPN), la Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson (SMCP) et la Société Nationale de Distribution de Poisson (SNDP) et de deux établissements publics à caractère administratif à noter l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP) et l'Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et d'Aquaculture (ONISPA).

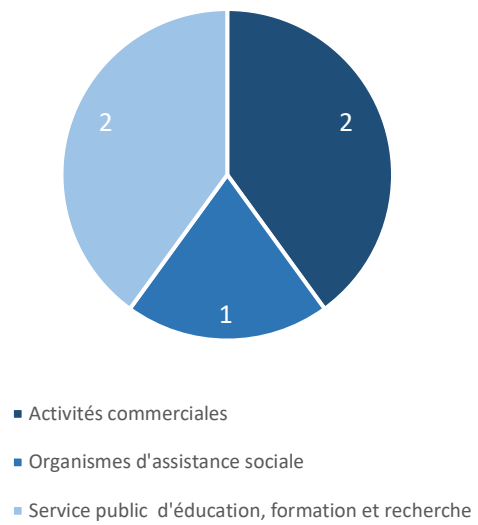
Répartition des EP par statut



Le secteur est composé de cinq EP :

- Deux entreprises ayant des activités commerciales (le Marché au Poisson de Nouakchott et la Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson) ;
- Deux établissements de services publics d'éducation, de formation et de recherche (l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches et Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et d'Aquaculture) ;
- Un organisme d'assistance sociale (la Société Nationale de Distribution de Poisson).

Répartition des EP par vocation



VIII. Santé

Le gouvernement œuvre activement au développement de ses services de santé. Pour ce faire, il a placé au centre de ses priorités :

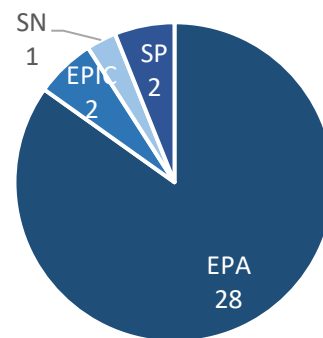
- L'amélioration des infrastructures ;
- L'amélioration du système sanitaire ;
- La mise en place et le développement d'un dispositif de formation et d'intégration des ressources humaines dans le secteur de la santé.

Ces priorités ont fait l'objet de plusieurs actions d'entreprises mauritaniennes durant les cinq dernières années.

Malgré les initiatives déployées, les résultats escomptés restent en deçà des objectifs attendus. Ainsi, les réformes permettant l'accès généralisé aux médicaments et aux vaccins doivent être entreprises afin de garantir un système de santé de qualité.

Le secteur de la santé est caractérisé bien par une prédominance des EPA, elles représentent 84% du secteur, cela s'explique par la nature du secteur. Les SP et les EPIC sont représentés à travers deux EP chacune. Les SN sont représentées par la Centrale d'Achat des Médicaments, Équipements et Consommables Médicaux.

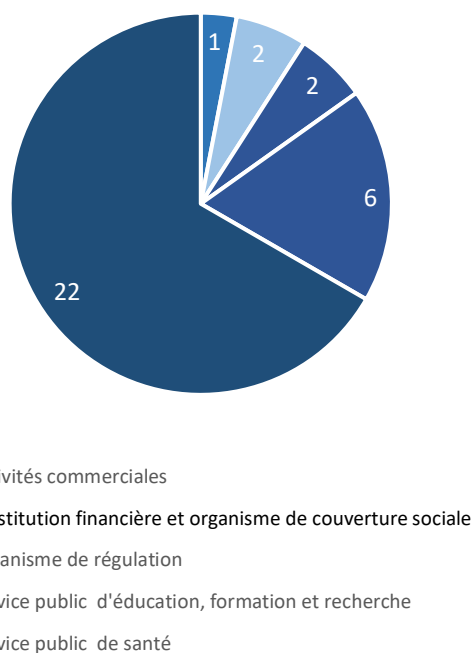
Répartition des EP par statut



Le secteur de la santé est composé de trente-trois EP :

- Vingt-deux services publics de santé à noter les différents centres hospitaliers, l'Institut Nationale Hépatite-Viral (INHV) et l'Office Nationale de la Médecine du Travail (ONMT) ;
- Six services publics d'éducation, de formation et de recherche à noter cinq Écoles de Santé Publique et l'Institut National de Recherches en Santé Publique ;
- Deux organismes de régulation (le Laboratoire National de Contrôle de Qualité des Médicaments et Autorité Nationale de Radioprotection de Sûreté Nucléaire) ;
- Une EP ayant des activités commerciales (la Centrale d'Achat des Médicaments, Équipements et Consommables Médicaux) ;
- Deux organismes de couverture sociale (la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale).

Répartition des EP par vocation



Votre contact pour ce projet

Tarik El fekkak – Partner

tarik.elfekkek@mazars.ma

06 19 20 00 00

